

Schéma de Cohérence Territoriale

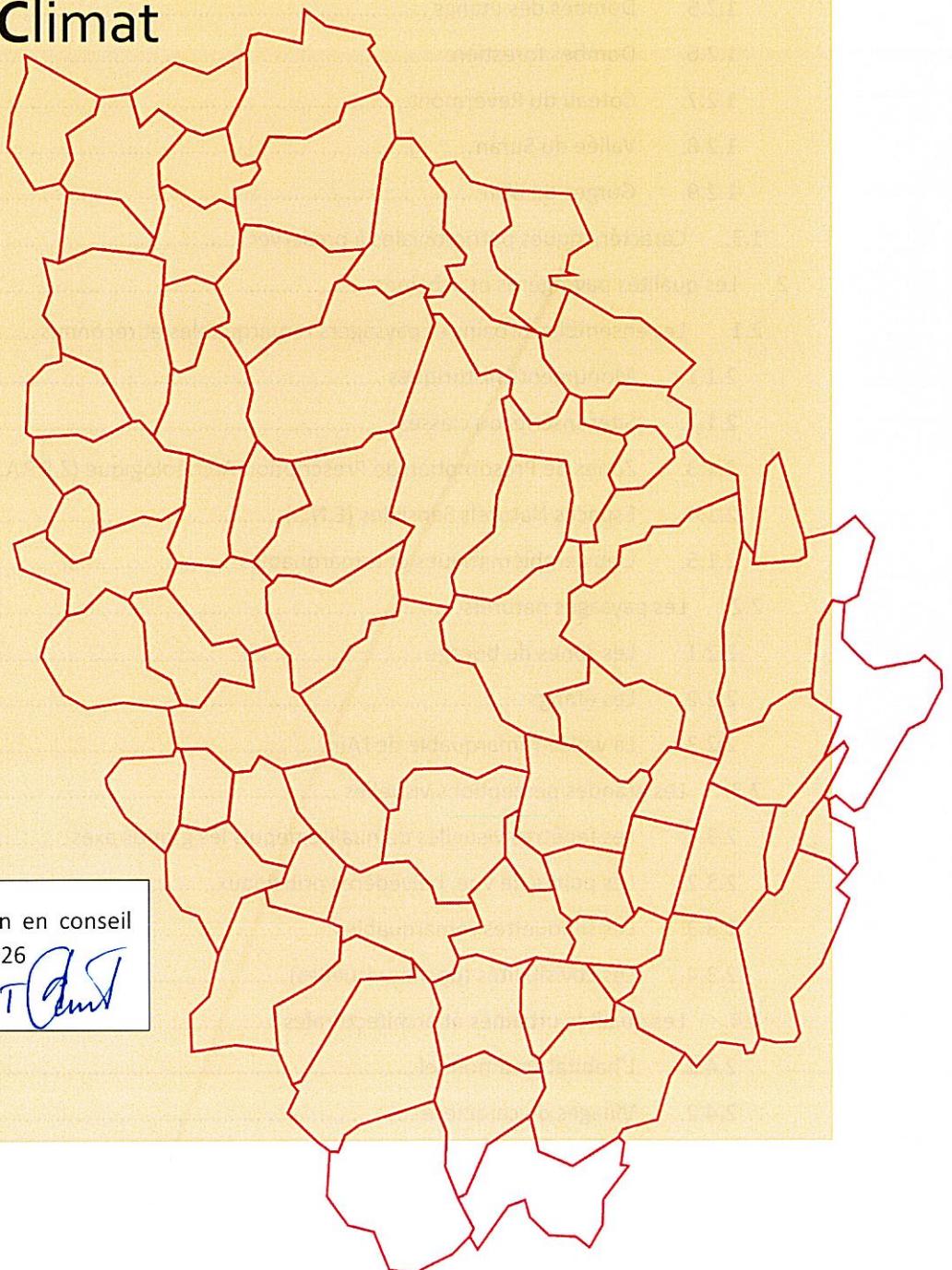
Air Energie Climat



Diagnostic
urbain et
paysager

SCOT approuvé par délibération en conseil
communautaire du 16 février 2026

Le Président, *D. O. S. F. AUVENT* *DAV*



SOMMAIRE

1.	Des paysages fondateurs des identités territoriales.....	4
1.1.	Armature et structure (« paysage mosaïque »).....	4
1.1.1.	L'eau et le relief.....	4
1.1.2.	Les modes d'occupation des sols.....	6
1.2.	Les grandes unités paysagères	8
1.2.1.	Plaine de la Seille, du Sevron et du Solnan.....	9
1.2.2.	Plaine de la Reyssouze.....	10
1.2.3.	Plaine de Bourg-en-Bresse.....	11
1.2.4.	Plaine de la Veyle.....	11
1.2.5.	Dombes des étangs	12
1.2.6.	Dombes forestière	14
1.2.7.	Coteau du Revermont.....	15
1.2.8.	Vallée du Suran.....	16
1.2.9.	Gorges de l'Ain	18
1.3.	Caractéristiques patrimoniales à préserver.....	19
2.	Les qualités paysagères et urbaines	24
2.1.	Les ensembles urbains et paysagers remarquables et reconnus	24
2.1.1.	Monuments historiques	26
2.1.2.	Sites inscrits ou classés.....	29
2.1.3.	Zones de Présomption de Prescription Archéologique (Z.P.P.A.)	30
2.1.4.	Espaces Naturels Sensibles (E.N.S)	31
2.1.5.	Lieux emblématiques et remarquables	32
2.2.	Les paysages naturels	34
2.2.1.	Les zones de bocage	34
2.2.2.	Les étangs	37
2.2.3.	La vallée remarquable de l'Ain.....	38
2.3.	Les grandes perceptions visuelles	38
2.3.1.	Les fenêtres visuelles de qualité depuis les grands axes	38
2.3.2.	Les points de vue, belvédères principaux.....	40
2.3.3.	Les silhouettes remarquables	42
2.3.4.	Les covisibilités (poches visuelles).....	46
2.4.	Les qualités urbaines et architecturales	47
2.4.1.	L'habitat traditionnel	47
2.4.2.	Villages de caractère.....	51

2.5. Synthèse des qualités	52
3. Les pressions paysagères et urbaines.....	55
3.1. Les pressions liées à l'urbanisation	55
3.1.1. Silhouettes dégradées	55
3.1.2. Fenêtres, entrées et traversées de ville dégradées	58
3.1.3. Conurbation en cours	61
3.1.4. Ensembles urbains dégradés	63
3.1.5. Mitage urbain/habitat diffus	64
3.2. L'analyse de l'artificialisation	66
3.2.1. Contexte réglementaire.....	66
3.2.2. La période de référence.....	66
3.2.3. Analyse de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) – données du CEREMA.....	66
3.2.4. Analyse de l'artificialisation des sols par photo-interprétation.....	68
3.2.5. Les documents d'urbanisme en vigueur.....	75
3.3. Les pressions liées aux équilibres agro-forestiers	75
3.3.1. Fermeture paysagère.....	75
3.3.2. Simplification des paysages agricoles.....	77
3.4. Synthèse des pressions.....	82
4. Synthèse croisée et enjeux	85
5. ANNEXES.....	87
5.1. Annexe 1 : liste des monuments historiques.....	88

1. Des paysages fondateurs des identités territoriales

1.1. Armature et structure (« paysage mosaïque »)

1.1.1. L'eau et le relief

Le SCOT Grand Bourg Agglomération est un territoire dont l'eau et le relief sont des fondements très importants.

Le partage du territoire se fait en deux moitiés sensiblement égales en étendue, mais au relief totalement différent. A l'Est, ce sont des paysages de montagnes (extrémité Sud de la montagne du Jura), à l'Ouest, ce sont des paysages de grandes étendues (fossé bressan). Quatre sous-ensembles de relief se distinguent : les plaines, le plateau de la Dombes, le coteau et les vallées.

Ces ensembles sont entrecoupés de cours d'eau, dont un principal marquant pleinement la partie Est du territoire : l'Ain. Il constitue une unité paysagère à part entière. La Reyssouze forme elle aussi, dans une moindre mesure, une vallée structurante et fait corps avec l'unité de la Plaine prenant le nom du cours d'eau. Elle prend sa source à Journans, traverse Bourg-en-Bresse et serpente d'abord vers le Nord puis vers l'Ouest, où elle se jette dans la Saône.

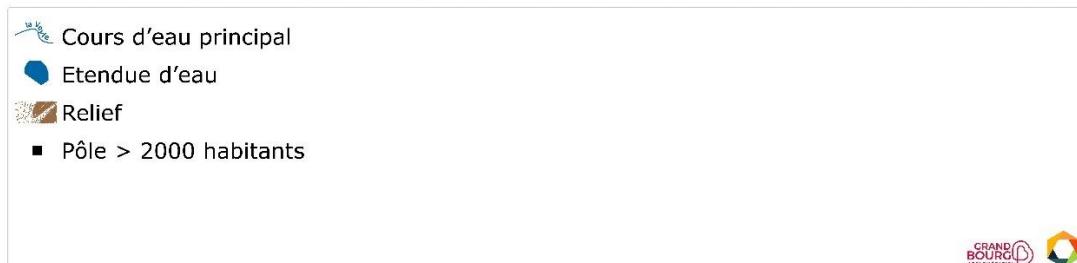
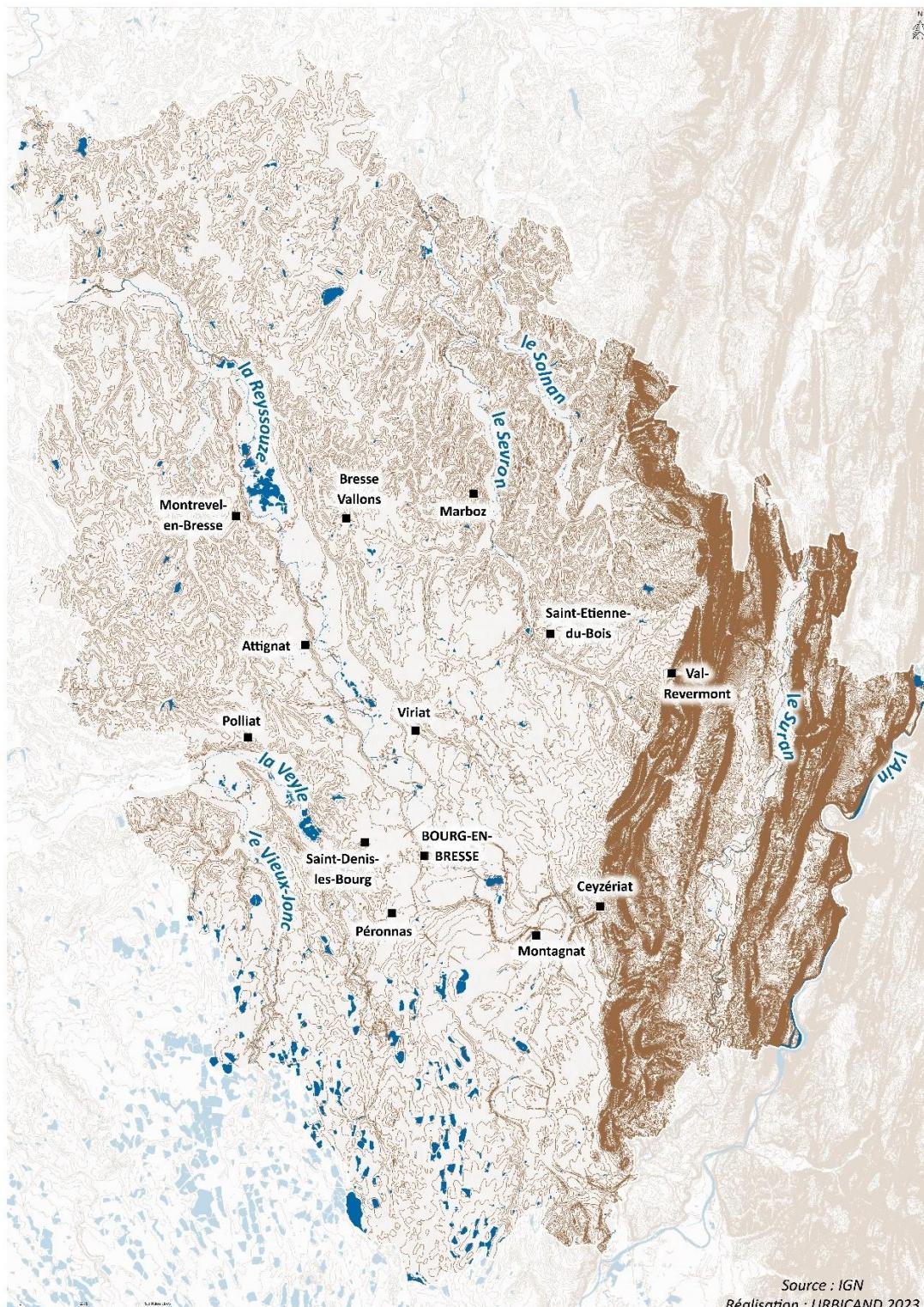
D'autres cours d'eau majeurs parcourent le territoire, dont le Suran qui forme une vallée parallèle à celle de l'Ain. Le Sevron et le Solnan constituent la Plaine du même nom, au Nord de Bourg-en-Bresse, jusqu'à Curciat-Dongalon. Enfin, la Veyle, traverse la Plaine éponyme, à l'Ouest de Bourg-en-Bresse.

Le plateau de la Dombes comporte la caractéristique de regrouper la plupart des étangs et plans d'eau du territoire du SCOT et est franchie par la rivière du Vieux-Jonc. De plus petits lacs et étangs peuplent également le Nord du territoire, aux alentours de Viriat, Montrevel-en-Bresse et Saint-Julien-sur-Reyssouze.

Le coteau du Revermont est un espace charnière entre les grandes étendues et la montagne. Il marque la différence de relief et ainsi, de paysages.

Toutes ces spécificités offrent au territoire burgien des perceptions paysagères multiples et créent des ambiances paysagères contrastées. Elles sont aussi les fondements sur lesquels l'humain et la nature se sont appuyés pour vivre et composer le territoire connu actuellement.

Armature et structure - Eau et relief



1.1.2. Les modes d'occupation des sols

La qualité des paysages du SCOT Grand Bourg Agglomération tient à la diversité des modes d'occupation des sols. Sa grande étendue géographique permet de percevoir différentes structures selon les secteurs :

- En plaine, principalement au Nord et à l'Ouest du territoire, de petits vallons ponctués de bocages, de pâturages, d'élevages et de polyculture occupent l'espace,
- En plein cœur, l'agglomération de Bourg-en-Bresse occupe la plaine au caractère très urbanisé et à la pression urbaine forte,
- Sur le plateau de la Dombes, au Sud/Sud-Ouest, une jolie mosaïque est installée : bocages, pâturages, étangs, forêt, polyculture, pisciculture,
- Sur le coteau faisant la transition entre la plaine et le Revermont (montagnes), à l'Est de l'agglomération, quelques pieds de vigne persistent sur la pente au Sud, mêlés à des espaces de culture céréalière et quelques pâturages sur les espaces plans,
- Dans la vallée du Suran, première grande vallée à l'Est suivant le coteau, les forêts de feuillus occupent tous les points hauts et tendent à prendre de l'ampleur au détriment de pâturages, des cultures occupent les espaces plans également à proximité du cours d'eau,
- Enfin, la vallée de l'Ain, dernière vallée du territoire et au caractère remarquable, arbore une topographie très forte formant des gorges. Les points hauts et falaises sont occupés par les feuillus et la roche, le fond de vallée par la rivière d'Ain, et les espaces les plus propices à l'occupation par des bosquets, pâturages...

Localement, la diversité des paysages est liée à la présence d'un petit patrimoine végétal et paysager. Les alignements d'arbres le long des routes (notamment dans la Dombes) ou les arbres isolés dans les bocages structurent et ponctuent, par leur verticalité, les paysages agricoles et offrent de beaux cadrages sur le paysage ou le patrimoine (entrée de ville par exemple) en dirigeant la vision.

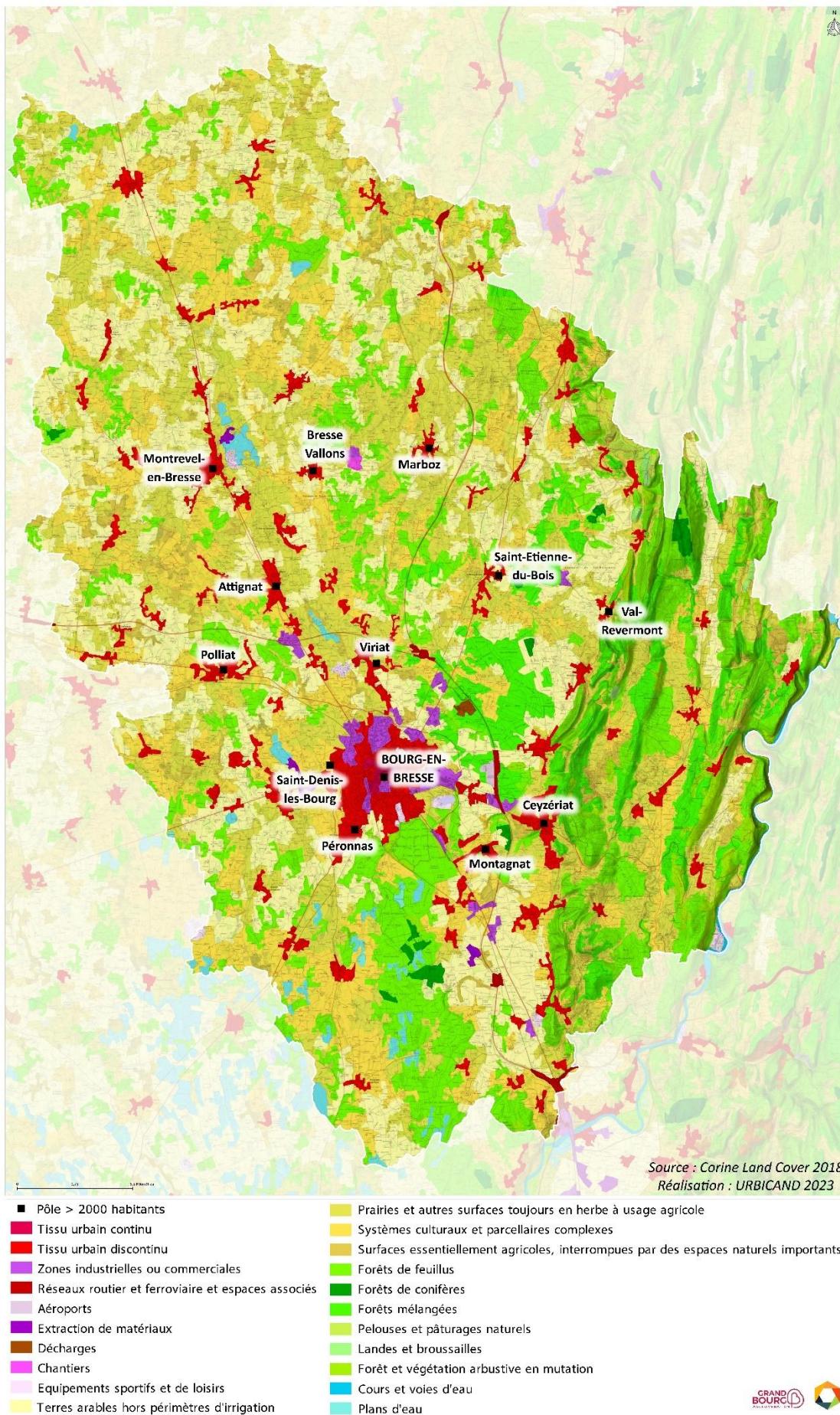
L'horizontalité des haies bocagères ainsi que des bosquets accompagne et accentue le contour des reliefs, et leur apporte un cadencement qui ne se retrouve pas dans les larges espaces cultivés comme au Sud du coteau du Revermont.

Au niveau « urbain », les châteaux, clochers d'églises, châteaux d'eau et silhouettes de villages constituent également des repères visuels dans le paysage.



Trame paysagère et urbaine, vue depuis Saint-Martin-du-Mont (coteau du Revermont) en direction de la Dombes et au fond, les monts du Mâconnais (Urbicand)

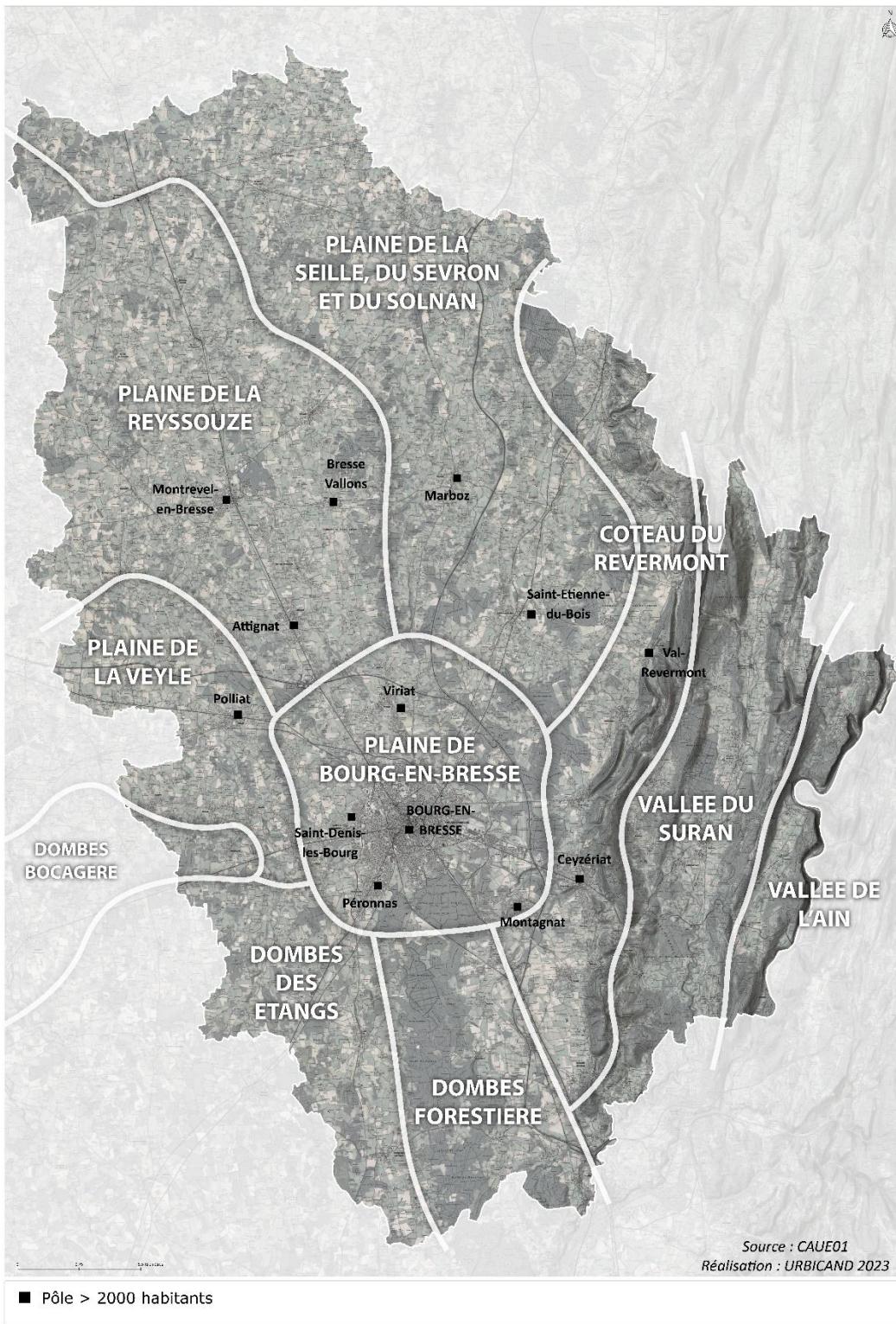
Armature et structure - Modes d'occupation des sols



1.2. Les grandes unités paysagères

Source : *Atlas des paysages de l'Ain (CAUE01)*

Les grandes unités paysagères



1.2.1. Plaine de la Seille, du Sevron et du Solnan



Paysage de bosquets, prairies de fauche et cultures, depuis la D996, à hauteur de Sainte-Colombe (Urbicand)

Cette unité arbore un paysage de plaine ondulée, composée d'un maillage bocager dense, d'une mosaïque boisée et de cultures céréaliers ouvertes. Cette diversité s'organise sur une orientation Nord/Sud dictée par les cours d'eau du Sevron et du Solnan (la Seille étant hors territoire), et soulignée par les infrastructures autoroutières et ferroviaires. Cependant, l'encaissement de l'A39 limite son impact paysager, mais les zones d'activités à proximité de ses sorties, brisent sa dissimulation dans le paysage bocager. En s'approchant de l'agglomération de Bourg-en-Bresse, des entrepôts aux formes diverses se multiplient le long de la D1083, sans s'insérer dans le paysage.

Le sous-sol argileux typique des plaines de Bresse est révélé par la structure des fermes qui composent ce paysage. Les mares, à proximité de chaque ferme, sont issues de l'emploi *in situ* de l'argile pour réaliser les murs en pisé de celle-ci. De plus, une des spécificités de cette unité provient de la forte présence de sous-basements en pierre pour ces murs, lié à la proximité des carrières du Revermont.

Cette partie du territoire est bordée à l'Est par les lignes de crêtes du Revermont dont les pierres s'invitent aussi dans les sous-basements des fermes traditionnelles.

Au Nord, le développement important des cultures céréaliers engendre un paysage ouvert composé de parcelles qui tendent à s'étendre et une diminution des haies bocagères. En allant progressivement vers les Sud-Est, les pentes deviennent plus importantes et plus propices au pâturage. Le réseau de haies bocagères se densifie et offre des paysages plus fermés. Parfois, le paysage du Revermont s'invite au travers de ces rideaux boisés.

De grandes surfaces boisées à l'Est remontent jusqu'au Nord pour former un cordon vert dans la continuité de la forêt de Seillon. Cette densité boisée est destinée majoritairement pour le bois de chauffage et en partie pour la scierie. Le morcellement des surfaces boisées vers l'Ouest engendre une succession de bois qui s'estompe progressivement en direction de la plaine de la Reyssouze.

Les villages sont perchés sur les points hauts et sont repérables au lointain par leurs clochers. Traditionnellement, les fermes sont groupées et se répartissent régulièrement sur les points hauts. Anciennement isolées, situées au bout d'impasses, elles se transforment majoritairement aujourd'hui, en hameaux.

La présence des cours d'eau est révélée par des moulins, qui, dans le cas du Solnan, marque le changement de direction d'écoulement passant du Nord vers le Sud. Les rivières du Solnan et du Sevron serpentent discrètement. De petits ponts enjambent les cours d'eau rarement nommés, leur présence est signalée par une ripisylve discontinue et ponctuellement de peupleraies.

1.2.2. Plaine de la Reyssouze

La Reyssouze est très sinuose, ses quelques affluents et un réseau dense de biefs et de fossés avec ripisylve forment une plaine étendue et ondulée. Cette plaine se compose de pâturages, d'élevages et de cultures céréalier, maillés par les haies bocagères et ponctués par les chênes isolés et les fermes traditionnelles. Le cours d'eau est fondateur du paysage de cette unité et est visible ponctuellement, relevé par les événements qu'il suscite : moulins, ponts, gravière transformée en base de loisirs (base de loisirs de la Plaine Tonique), port de plaisance. Charpente traversant toute la Bresse, la Reyssouze est très discrète et peu accessible tout au long de parcours, du Revermont à la Saône.

Les châteaux d'eau forment un motif fort de cette unité, au même titre que les clochers. Ils forment des repères visuels.

La plaine est parsemée de petits bois aux essences variées.

La polyculture est bien installée dans la plaine (pâturages, élevages bovins et de volailles, cultures céréalier). L'élevage de volailles (« Volaille de Bresse ») possède une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC), une Appellation d'Origine Protégée (AOP) et un Label rouge.

L'ancienne voie ferrée, reliant Bourg-en-Bresse à la plaine, s'est installée sur un axe Nord-Sud, en retrait de la Reyssouze. Sa réhabilitation en voie verte permet le développement des circulations douces.

Les villages sont majoritairement perchés, organisés le long des routes. Ils sont repérables de loin grâce à leurs clochers. Les fermes traditionnelles bressanes représentent un patrimoine bâti caractéristique de la plaine de la Reyssouze. Leurs matériaux de construction révèlent le sous-sol argileux. Elles sont construites ici en pisé, ou plus régulièrement composées d'une ossature bois en chêne remplie pour un mélange de torchis. En direction du Nord, la brique remplace le torchis et agrémenté les toits de cheminées sarrasines. La présence de ce matériau provient de la proximité de la briqueterie de Pont-de-Vaux.



Plaine ondulée aux multiples occupations : bocages et pâturages, cultures, forêt, prairie fourragère, chêne isolé et ferme. Proche de Jayat (Source : Google Earth)

1.2.3. Plaine de Bourg-en-Bresse



Plaine urbanisée, culture de maïs, piste cyclable sur la D996 à hauteur de La Perrinche (Urbicand)

Unité constituée d'une plaine faiblement vallonnée et sillonnée par des rivières paresseuses. La ville de Bourg-en-Bresse s'est installée sur une faible pente surplombant la Reyssouze, rivière peu profonde à faible débit. La Veyle traverse également cette unité au Sud-Ouest et quelques étangs rappellent la présence de la Dombes. Les petits vallons formés par les cours d'eau les ayant creusés offrent sur leurs points hauts des vues surplombant le pôle urbain et sur ses alentours selon l'orientation.

La ville de Bourg-en-Bresse est le cœur administratif du département, mais aussi un carrefour national. La commune, prenant la forme d'une étoile à 6 branches avec en son cœur le centre historique composé d'un patrimoine riche, connaît un étalement urbain le long des routes sur le plateau, notamment depuis la construction de la gare devenant le nouveau centre d'attraction. Auparavant, le développement urbain se concentrait autour de la rivière de la Reyssouze ou en amphithéâtre autour du centre mais sur le plateau à l'Ouest, limitée par le parc de la Madeleine et ses jardins.

Les terres agricoles sont constituées principalement de maïs et de céréales d'hiver, des pâturages sont également présents. Les sols sont composés d'argile, de limon et de sable.

Les forêts communales fournissent du bois de chauffage et un habitat pour diverses espèces d'animaux. La forêt de Seillon est un ancien domaine monastique, maintenant devenue domaniale. Elle est entièrement classée en Espace Naturel Sensible (ENS) et sert de production de bois d'œuvre, d'espace pédagogique forestier, de réserve de biodiversité, et limite les inondations provoquées par les crues de la Reyssouze. La forêt joue également un rôle d'écran végétal pour l'autoroute A40 qui longe à une certaine distance la commune. Cette autoroute a été construite grâce, en partie, à une carrière reconvertisse aujourd'hui en base de loisirs (base de loisirs de Bouvent).

1.2.4. Plaine de la Veyle

La Veyle prend sa source dans la Dombes et s'alimente des étangs pour serpenter dans la Bresse bocagère. Accompagnée de ses affluents (Menthon, Irance, Renon, Vieux-Jonc) et d'un réseau dense de biefs et de fossés, elle sculpte le paysage et forme une plaine ondulée. Au gré des circulations, la

Veyle marque de plus en plus son empreinte au fur et à mesure qu'elle se rapproche de son exutoire, la Saône.

La forte inondabilité de la Veyle confère au fond de vallée un paysage de prairies humides pâturées s'accompagnant d'un réseau dense de haies bocagères. Le cours d'eau bénéficie d'une ripisylve plus ou moins fournie qui participe à son identité. Le fond de prairie humide, bocager et pâturé, se distingue des versants céréaliers aux paysages plus ouverts. Le réseau de biefs et de fossés est essentiel aux cultures grâce au drainage des terres agricoles.

De nombreux moulins discrets et difficiles d'accès jalonnent la Veyle. Leurs seuils de retenue d'eau confèrent à la rivière un profil en « marche d'escalier ».

Tout comme la plaine de la Reyssouze, la plaine de la Veyle est parsemée de petits bois aux essences variées.

La voie ferrée, installée en fond de plaine, permet de desservir les communes la jalonnant, entre Bourg-en-Bresse et Mâcon. L'A40 prend sa place sur les points hauts.

Les villages sont majoritairement perchés, organisés le long des routes, leurs clochers font qu'ils sont repérables de loin. Certains centres-bourgs se sont implantés au plus près de la rivière, à proximité des confluents, afin historiquement de profiter des ressources et des qualités paysagères qu'offre la présence de l'eau. Des extensions urbaines sous forme de lotissements, s'étalent le long des voiries principales dans la continuité des villages.



Haies bocagères, pâturages, fossés, arbres isolés, cultures et élevages composent cette unité ondulée et humide. Proche de Vandeins (Source : Google Earth)

1.2.5. Dombes des étangs

Des milliers d'étangs composent cette unité paysagère. Ils accueillent une production piscicole, des oiseaux migrateurs, des oiseaux d'eau locaux, des cultures lors de l'assèche. C'est un équilibre riche mais fragile. L'activité humaine a longtemps entretenu cet espace, mais la déprise partielle peut remettre en cause son équilibre, tout comme les sécheresses en cours ou à venir. Les activités d'évolage et d'assèche doivent être menées de manière régulière (traditionnellement tous les 2/3 ans). Aussi, peu d'étangs sont protégés, et la chasse aux canards y est courante. Les quelques étangs protégés par des acquisitions publiques regroupent la quasi-totalité des espèces d'oiseaux d'eau, mais la biodiversité globale est en baisse.



Etangs, entre Certines et Lent. A cheval entre la Dombes forestière et la Dombes des étangs (Urbicand)

Le sol argileux constitue une réserve d'eau importante pour la région. De nombreuses rivières prennent leurs sources sur ce plateau et vont ensuite s'écouler dans les grands fleuves qui bordent le département de l'Ain (Saône, Rhône).

Cette unité est une mosaïque vue du ciel, mais à terre, les étangs se font discrets, peu visibles depuis les routes. La mosaïque est composée d'étangs, de bois, de prés, et de cultures aux dimensions équivalentes.

Le bois est majoritairement exploité pour du bois de chauffage. Les alignements d'arbres (principalement de platanes), marquent les entrées de villes de façon significative.



Entrée de ville Nord de Servas (Urbicand)

Les châteaux d'eau forment des repères visuels dans les paysages ouverts.

Les villes et villages sont tous sous l'influence des voies départementales et ferroviaires reliant Bourg-en-Bresse et Lyon. De nombreuses extensions urbaines sont perceptibles aux abords des D1083, D936 et des gares. Les fermes isolées ponctuent le paysage et marque sa ruralité.

1.2.6. Dombes forestière



Bois de Genoud et de la Roche, sur la D64 (Urbicand)

Le plateau de la Dombes forestière constitue une lisière entre les coteaux et le reste du plateau de la Dombes (dont le plateau de la Dombes des étangs). Il est, comme celui des étangs, très diversifié : de nombreux usages témoignent des exploitations variées ayant traversé le temps. Polyculture, forêts,

étangs, prairies, entourent des villages ruraux encore aujourd’hui préservés. L’absence de grandes routes traversantes favorise sa discrétion et le rend plutôt méconnu.

La pérennité des prairies est garantie par la présence forte du cheval. A l’origine, cet animal a beaucoup été exploité sur ce territoire au sol lourd et humide. Une race témoigne d’ailleurs de son importance : le demi-sang de l’Ain, célèbre pour sa force. De nombreux centres équestres sont encore présents et entretiennent ainsi les prairies.

Les grandes forêts domaniales qui sont protégées offrent des espaces de loisirs et de production sylvicole : coupe pour le bois de chauffage. Elles sont également arpентées par les promeneurs au printemps car leur sol est recouvert de jonquilles. Les forêts privées sont également exploitées en évitant les coupes à blanc.

Tout comme en Dombes des étangs, certains étangs servent à la pisciculture, notamment en production de carpes. C'est aussi le sol argileux qui a permis l'installation des étangs. Des traces d'argiles sont perceptibles en tant que matériau de construction : briques et carrons, qui forment le bâti traditionnel de la Dombes. Les fermes isolées ponctuant le paysage sont souvent en pisé et en brique.

Les cours d'eau, comme les étangs, sont très discrets : dans les fossés et cachés par les haies bocagères. La Dombes forestière se situe à cheval entre deux bassins versants : au Sud, les cours d'eau s'écoulent en direction du Sud-Est, vers la rivière de l’Ain, au Nord, l'eau s'écoule d'étangs en étangs traversant les forêts de feuillus pour rejoindre la Veyle.

Les petits villages s’organisent autour de leur clocher et des hameaux anciens. A l’écart des axes de circulation majeurs, ils restent plutôt préservés de l’urbanisation galopante.

1.2.7. Coteau du Revermont

Premier pli du massif jurassien et porte d’entrée sur le Revermont, cette chaîne de monts est lieu de nombreuses sources qui se déversent ensuite dans la Bresse, comme la Reyssouze.

Les espaces de cultures céralières sont encore fortement présents sur cette unité. Des spécialisations entre Bresse et Revermont sont également présentes dans la plaine : les Volailles de Bresse et les vaches Montbéliardes pour le Comté, liées à des installations agricoles d’envergure. Ces deux domaines agricoles (élevage et exploitation agricole) donnent lieu à une mosaïque paysagère, bordée par quelques vestiges de haies champêtres.

Sur les versants de la première chaîne de monts, les dernières parcelles utilisées sont plutôt des prairies, des vieux vergers (rappelant la diversité des variétés anciennes de fruitiers) et des vignes (Cerdon) pour la consommation privée. Des combes pâturées, perpendiculaires au coteau, sont façonnées par les ruisseaux. Des carrières de calcaire sont également perceptibles.

Ensuite, le versant, trop abrupt pour être cultivé aujourd’hui, est très boisé. Des milieux buissonnants de transition entre la forêt et la pelouse sèche, et des traces de murgers, montrent l’effet de la déprise agricole. Au sommet du versant, à l’aplomb de falaises ou grâce à des fenêtres créées par des pelouses sèches, on découvre un beau panorama sur la Bresse.

Le Tour du Revermont, chemin de Grande Randonnée (GR), passe sur la ligne de crête.

Les villages se sont implantés un peu en hauteur sur les versants, pour être protégés tout en restant accessibles depuis la plaine de Bresse. Ce sont des villages anciens, certains datant du Moyen-Age, qui

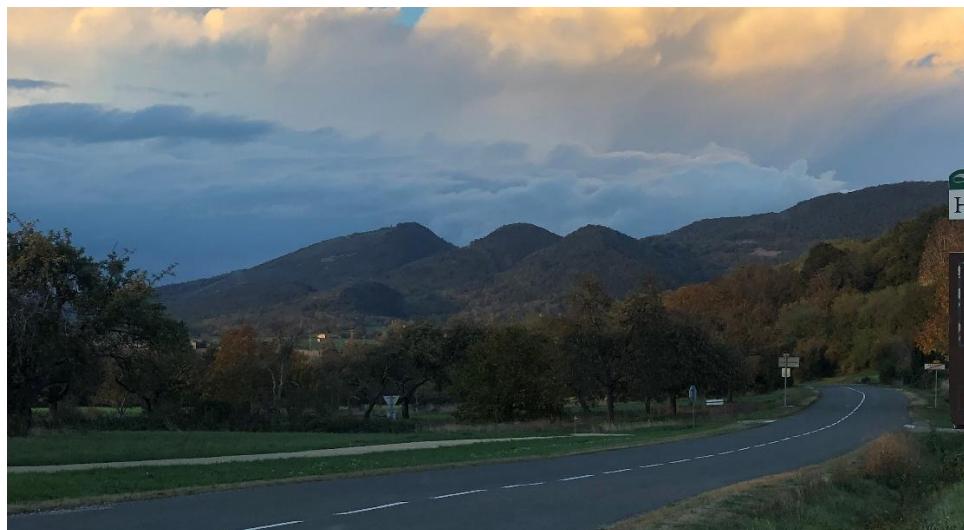
ont conservé un patrimoine bâti intéressant. Sur les sommets, plusieurs vestiges de châteaux comme celui de Jasseron, témoignent de la frontière entre la Savoie et la France, avant 1601. Quelques villages se sont aussi implantés sur les carrefours, orientés Est-Ouest dans l'influence de l'agglomération.

La proximité de Bourg-en-Bresse en fait une place de choix pour les familles désirant habiter « à la campagne » en restant proche de leur lieu d'emploi. Ainsi, une pression urbaine s'exerce sur ces villages et des lotissements se construisent, principalement en pied de coteau et en périphérie, pour répondre à la demande des citadins.

Des zones d'activité en plaine, situées en lisière des bois de la Bresse, sont très visibles depuis le piémont.

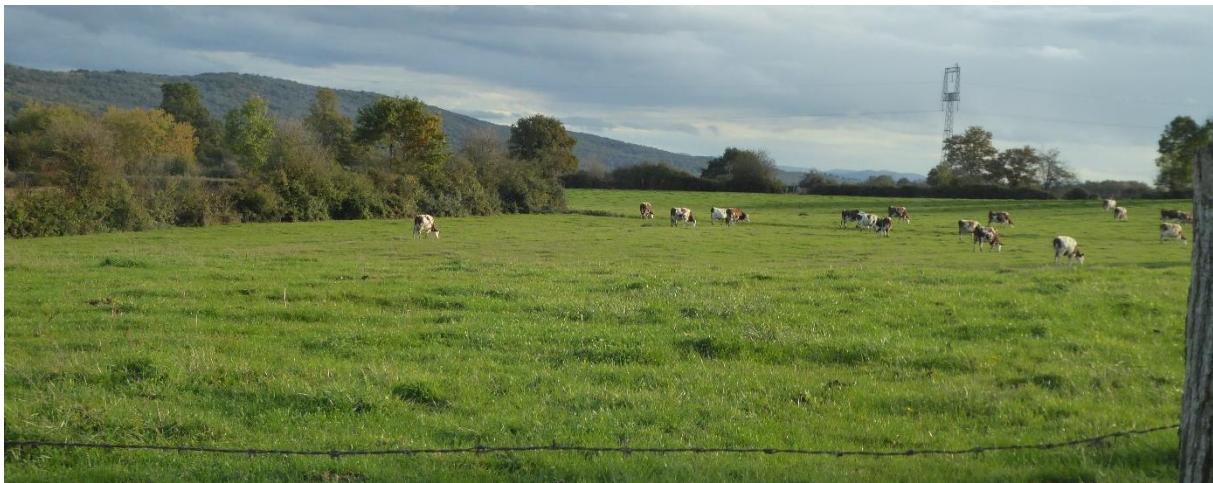
La départementale longe le piémont et marque la transition avec la Bresse par ses alignements d'arbres. L'autoroute Strasbourg-Lyon créée est elle aussi fortement présente dans l'unité. Le coteau est desservi par le train suivant l'axe Bourg-Genève. La rocade de Bourg-en-Bresse traverse une partie de l'unité.

L'équilibre entre l'agriculture et la forêt, les extensions urbaines, sont deux éléments importants à travailler dans cette unité.



Ondulations du coteau du Revermont depuis la D52 à Treffort (Urbicand)

1.2.8. Vallée du Suran



Pâturage proche de Le Noyer, le long de la D979. Revers du coteau du Revermont en arrière-plan (Urbicand)

La vallée du Suran est surplombée de deux chaînes de monts qui la délimitent. Des ressauts créent des vallées. La rivière, d'abord affleurante, façonne des gorges à l'aval de son parcours. La ripisylve, seul élément de repère de ce cours d'eau, est présente par seulement quelques peupliers épars et peu perceptible. Des moulins sont répartis très régulièrement le long du cours d'eau, ont servi depuis le Moyen-Age à moudre le grain. La rivière déborde assez facilement et limite ainsi l'urbanisation de ses rives.

La vallée de Drom est une vallée particulière, classée Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). Elle se caractérise par l'absence de réseau hydraulique aérien, mais est pourtant sujette à quelques inondations puisque l'eau excédentaire ne s'évacue que par les infiltrations du sol. Plusieurs espèces floristiques et faunistiques singulières y trouvent refuge.

Le paysage de la vallée est ouvert, les prairies, de fauche ou pâturées, sont très présentes et occupent la majorité de la vallée, là où le sol est plus fertile. Ces pâtures servent à la production de Comté AOP. Des pelouses sèches sont aussi utilisées sur les sommets, elles abritent une faune et une flore particulière et patrimoniale, dont la préservation dépend du maintien du pâturage. Certaines pelouses ont été abandonnées et sont maintenant boisées.

Une limite nette entre le boisement et le pâturage s'est créée naturellement sur le versant et se dessine selon les découpages parcellaires à partir desquels la mécanisation est difficile. Le boisement a tendance à descendre progressivement depuis les années 50 et entraîne un sentiment de fermeture des paysages. Les forêts en fond de vallée sont exploitées pour le bois d'œuvre. Quelques plantations de conifères témoignent d'une recherche de reconversion face à la déprise agricole.

Des carrières, peu visibles, sont présentes au cœur des boisements de versants ou fonds de vallées.

Les cols permettent le passage des routes. Une route principale droite, le long de la vallée dessert l'unité, et une autre traversant les monts est utilisée quotidiennement par les habitants. Les villages sont composés de bourgs en village-rue, installés en fond de vallée, qui se sont implantés au pied de la voie romaine sans chercher particulièrement de proximité au cours d'eau auquel ils tournent souvent le dos. Les hameaux, eux, sont plus en hauteur sur les versants, entre les parcelles cultivées et le bois.

Des usines en entrée de ville ou en pleine campagne ponctuent le paysage.

Le relief reste accessible et très apprécié par les cyclistes (vélos de route et VTT) et randonneurs.

1.2.9. Gorges de l'Ain

Cette unité a un aspect plutôt « sauvage » : il existe peu de villages, les versants sont très boisés, les falaises donnent de l'immensité au paysage. Plusieurs chemins de randonnée mènent au sommet des falaises et offrent un panorama impressionnant sur les gorges de l'Ain.



Panorama depuis le point de vue de la D936, proche de Corveissiat (Urbicand)

Cependant, elle arbore un caractère anthropisé sur certains aspects : l'Ain est maîtrisé par l'Homme à travers 3 barrages hydroélectriques sur la totalité de l'unité paysagère, dont un sur le territoire du SCOT (Cize-Bolozon), qui créent des plans d'eau. Quelques ponts servant de repères paysagers permettent de le traverser : le Pont de Serrières-sur-Ain, celui de l'autoroute et de Poncin (hors territoire), le viaduc de Cize et enfin le pont de Thoirette (hors territoire). A l'occasion de la construction du barrage de l'Allement (hors territoire), a été créé une île qui a été aménagée pour le tourisme : l'île Chambod. Elle accueille baigneurs, campeurs et pêcheurs dans une zone boisée et « sauvage ».



Viaduc de Cize-Bolozon (Urbicand)

Les villages encore présents aujourd’hui sont installés en hauteur sur les plateaux. En effet, les villages qui existaient sur le bord du cours d’eau ont tous été immergés lors de la construction des barrages. De nombreuses maisons installées sur les berges, auparavant maisons secondaires, deviennent des maisons principales de citadins recherchant le calme et la « nature ».

Les parcelles agricoles, présentes sur les plateaux, sont essentiellement des parcelles de prairies, de fauche et de pâture.

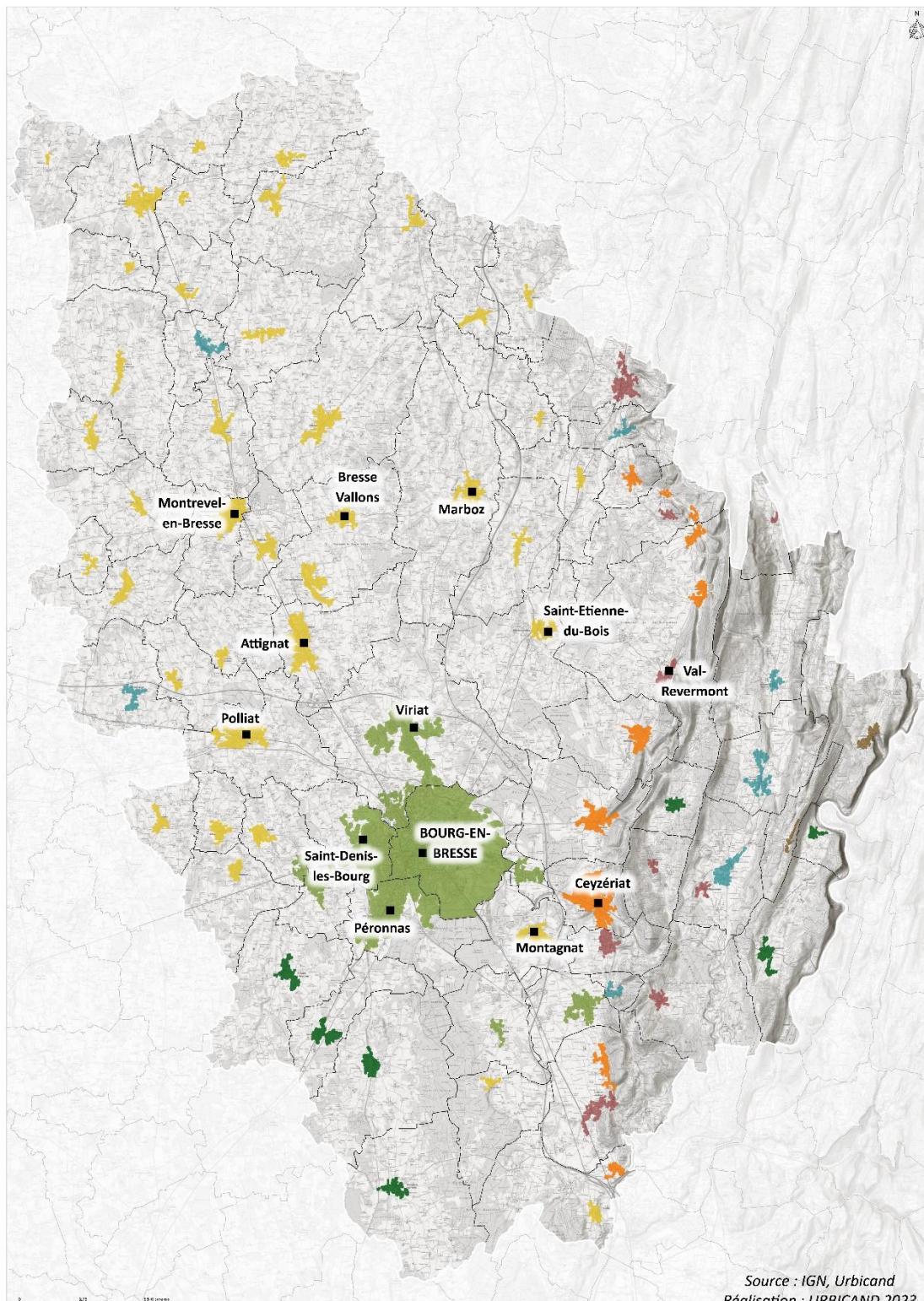
Plusieurs carrières et sablières existent sur le plateau d’Hautecourt et d’autres cherchent à s’ouvrir et de rouvrir sur certains versants, ce qui pourrait avoir un impact fort sur le paysage de cette unité.

L’exploitation des forêts, composées principalement de feuillus, est rendue difficile par le relief, elles sont donc en dynamique naturelle ce qui induit une fermeture du paysage.

Les ouvertures de carrières et le développement touristique par le paysage sont des enjeux importants.

1.3. Caractéristiques patrimoniales à préserver

Armature et structure - Typo-morphologies



- Relief
- Pôle > 2000 habitants
- Limites communales

- Ville, village, bourg de fond de vallée
- Ville, village, bourg perché sur les points hauts des vallons
- Ville, village, bourg en crête
- Ville, village, bourg accroché au coteau (balcon)
- Ville, village, bourg en pied de coteau
- Ville, village, bourg de plaine (paysage ouvert)
- Ville, village, bourg de plateau (paysage ouvert)

Les implantations et morphologies villageoises

L'implantation originelle d'un site n'est pas hasardeuse et répond à plusieurs règles non écrites, issues des connaissances des anciens sur le territoire.

Le bâti devait être généralement établi en dehors des zones humides, mais proche de la ressource en eau, en dehors des meilleures terres cultivables mais également proche de celles-ci pour les exploiter, à l'abri des vents dominants, ou encore au point de jonction de différents terroirs agricoles.

Les premières cartes effectuées en France, les cartes de Cassini et d'Etat-Major en témoignent.



Carte de Cassini du XVIII^e siècle (source : Géoportal)

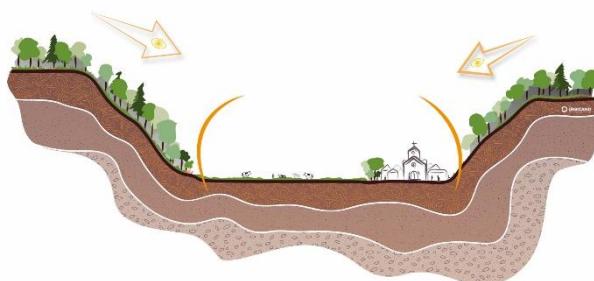
Sur la carte ci-dessus, la situation de Treffort est lisible : bourg important, implanté sur le versant d'un coteau, et proche d'un cours d'eau. Des hameaux (Guy, Gaillard...) occupent la plaine, eux aussi proche de l'eau. Chavanne est également mis en évidence : bourg, sur un axe de déplacement et le long d'un cours d'eau. Les forêts et les bois anciens sont aussi dessinés.

Sur la carte ci-dessous, le relief est représenté plus rigoureusement et l'ensemble plus fidèle à la réalité. La carte de Cassini (ci-dessus), dont l'objectif premier reste le référencement et le positionnement rigoureux de tous les feux de France, ne signifie au lecteur qu'une représentation de l'esprit du relief, faute de mesures de nivellation. Aussi, les villages et bourgs sont plus détaillés, le bâti étant dessiné. Chavanne s'écrit Chavannes.



Carte d'Etat-Major du 19è siècle (source : Géoportail)

- **Ville, village, bourg de fond de vallée**



Ils sont implantés en fond de vallée et profitent de leur proximité à l'eau. Le bâti mitoyen, prend place de part et d'autre de la voirie principale et parallèlement à elle. Les jardins se trouvent à l'arrière de la bande bâtie. Selon le profil des vallées (plus ou moins pentues) et le risque d'inondation, les possibilités de développement des villages et des bourgs sont plus ou moins contraintes.

Exemples : Saint-Julien-sur-Reyssouze, Simandre-sur-Suran

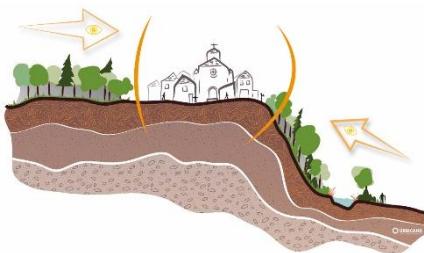
- **Ville, village, bourg perché sur les points hauts des vallons**



De par la topographie vallonnée, ondulée et l'hydrologie la façonnant, ils se sont implantés plutôt en point haut sur les surfaces le plus planes, le long des axes de circulation. Le vallon et son fond sont réservés au pâturage (bocages), aux cultures céréaliers, à l'élevage. Organisé autour d'un ou plusieurs axes principaux, le bâti est mitoyen et implanté parallèlement à la voirie, les jardins à l'arrière. Parfois, il compose des îlots bâtis aux coeurs jardinés.

Exemples : Marboz, St-Polliat

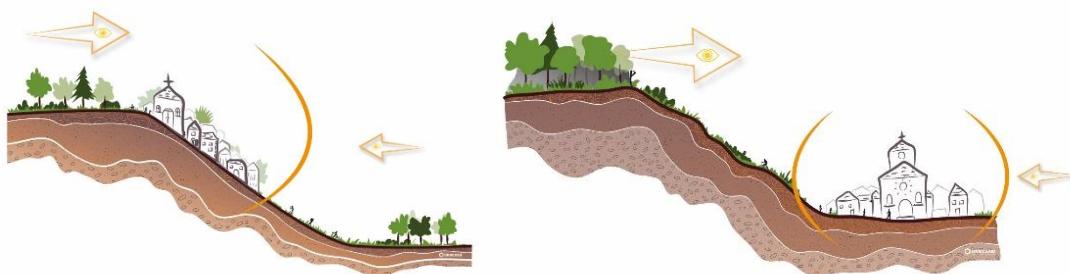
- **Ville, village, bourg en crête**



Ils sont installés sur une avancée du plateau voire un promontoire dont les limites du village s'imposent naturellement au niveau des falaises. Le bâti se tisse le long des rues par petits groupes de maisons mitoyennes, laissant un espace à l'arrière de la parcelle pour le jardin. Les perspectives visuelles sont lointaines depuis ce type de village.

Exemples : Corveissiat, Grand Corent

- **Ville, village, bourg en pied ou accroché au coteau (balcon)**



Ils ont une morphologie tenant compte de la contrainte topographique en échelonnant le bâti le long du versant et parallèlement aux versants :

- ✓ Un bâti aligné à la rue prenant appui sur un parcellaire à l'origine souvent en lanières orthogonales à la rue. A l'arrière, les maisons possèdent un jardin privatif,
- ✓ Une des rues parallèles au relief joue souvent le rôle de rue principale en se distinguant par sa longueur et l'accueil des bâtiments publics.

Exemples : Val-Revermont (Treffort), Saint-Martin-du-Mont

- **Ville, village, bourg de plaine et de plateau (paysage ouvert)**



Ils sont installés sur des espaces planes, entourés très souvent de cultures ou de pâturages. Le bâti ancien du village est constitué de maisons mitoyennes réparties de chaque côté de la voie principale traversant le village. Les faibles contraintes d'expansion leur font perdre toute cohérence urbaine.

Exemples : Lent, Servas

- **Un développement urbain conditionné**

L'urbanisation récente est généralement contrainte par la topographie pour les villes, villages et bourgs :

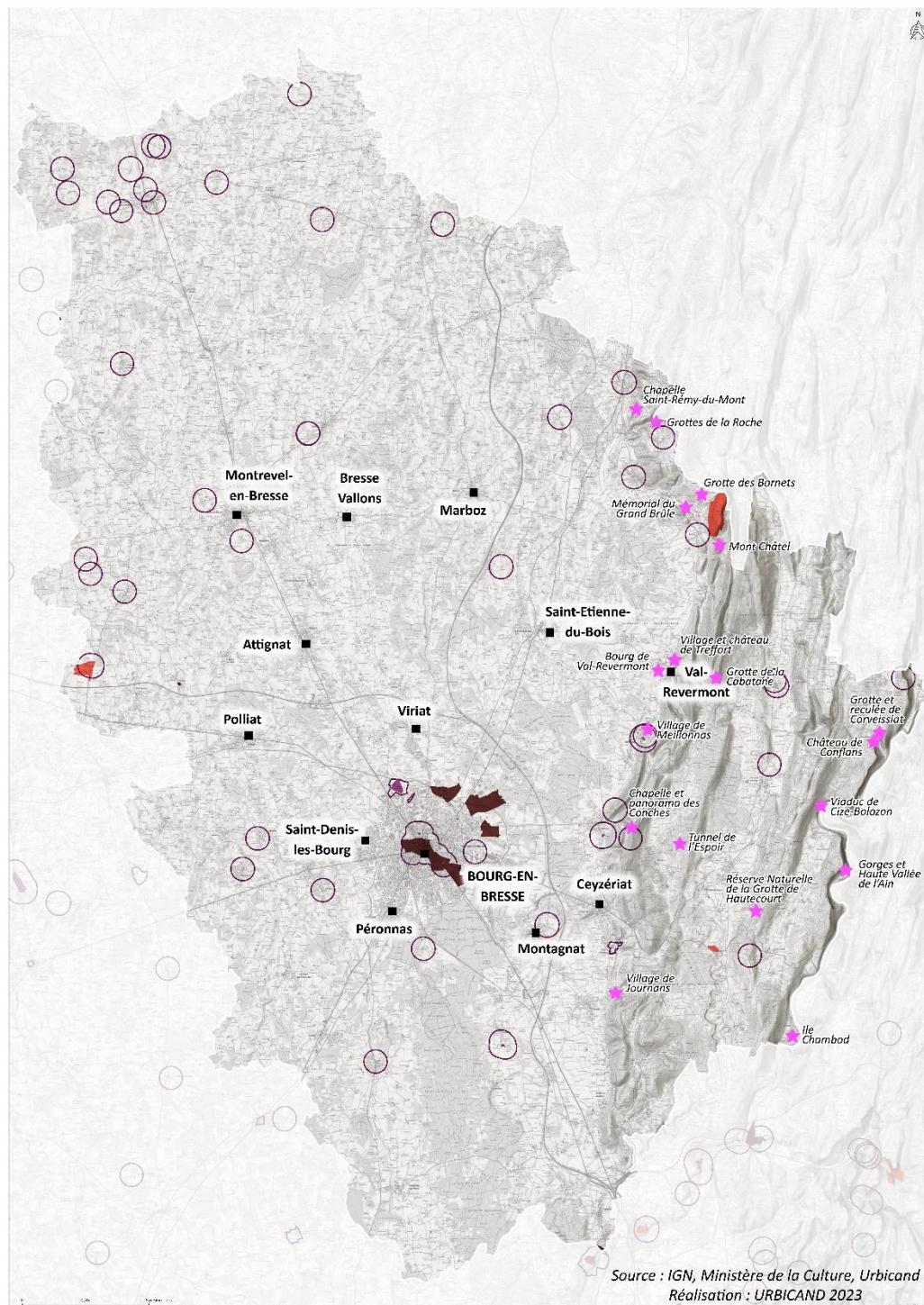
- En coteau : elle se réalise le long des routes descendant sur les versants ou en pied de coteau et ainsi s'éparpille sur la surface plane,

- En pied de coteau : l'urbanisation récente est le fait d'extensions pavillonnaires sur la partie plutôt plane,
- En fond de vallée : elle s'éparpille également souvent dans le fond plat, occasionnant un étalement urbain prenant sur les espaces agricoles, ou sinon sur les coteaux/versants des vallées, incitant plutôt un étalement linéaire,
- En crête : l'urbanisation récente se fait au gré des opportunités. Si l'espace est large, quelques lotissements s'implantent, si l'espace est contraint, l'urbanisation se fait plutôt au « coup par « coup » sur un principe linéaire,
- En plaine et plateau : moins contraints par la topographie, l'urbanisation s'effectue principalement par des extensions sur les franges des villages avec des pavillons organisés sous forme de lotissement,
- En point haut des plaines : l'urbanisation se développe sur la partie plane, autour du cœur de bourg historique, et parfois sur le coteau en direction du cours d'eau présent en fond de vallée.

2. Les qualités paysagères et urbaines

2.1. Les ensembles urbains et paysagers remarquables et reconnus

Qualités paysagères - Ensembles urbains et paysagers remarquables et reconnus



■ Pôle > 2000 habitants

○ Bâti classé ou inscrit et son périmètre de protection

■ Zone de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA)

■ Site classé ou inscrit

★ Lieu emblématique et remarquable

2.1.1. Monuments historiques

Un monument historique est un immeuble (bâti ou non bâti : parc, jardin, grotte...) ou un objet mobilier (meuble ou immeuble par destination) recevant un statut juridique particulier destiné à le protéger pour son intérêt historique, artistique, architectural mais aussi technique ou scientifique afin qu'il soit conservé, restauré et mis en valeur.

Ce statut de « monument historique » est une reconnaissance par la Nation de l'intérêt patrimonial d'un bien. Cette protection implique une responsabilité partagée entre les propriétaires et la collectivité nationale au regard de sa conservation et de sa transmission aux générations à venir.

Il existe deux niveaux de protection au titre des monuments historiques : l'inscription et le classement. L'inscription constitue le premier niveau de protection, et le classement le niveau le plus élevé. Longtemps soumis aux dispositions de la loi du 31 décembre 19138, le classement et l'inscription sont désormais régis par le titre II du livre VI du code du patrimoine. (Source : *Ministère de la Culture*)

Sur le territoire du SCOT de Grand Bourg Agglomération, 92 Monuments Historiques inscrits ou classés sont comptés. Ils sont condensés principalement dans les secteurs de Bourg-en-Bresse, Saint-Trivier-de-Courtes, Vernoux.

La ville de Bourg-en-Bresse concentre une bonne partie des mesures de protection du territoire avec 43 édifices protégés. Suivent à une échelle plus petite, les communes de Saint-Trivier-de-Courtes et Vernoux, avec respectivement 5 et 3 édifices protégés. Les autres communes comportent moins de 3 édifices protégés chacune.

Les édifices protégés sont principalement d'ordre :

- Religieux : abbaye, chapelle, église, calvaire...
- Habitat : château, domaine, hôtel, manoir, ferme, maison...
- Ouvrage d'art : pont...
- Hydraulique : moulin...
- Commémoration des morts : monument funéraire...



Monastère de Brou, vue aérienne (@Herwey Ville de Bourg-en-Bresse)



Château de Montplaisant (source : site du Château)



Eglise St-Martin à Buellas (Source : sauvegardeartfrancais.fr)



Ferme de Grand Val à St-Trivier-de-Courtes (Source : Bourg-en-Bresse Destinations)



Ferme du Tremblay à Saint-Trivier-de-Courtes (Source : Bourg-en-Bresse Destinations)



Hôtel Marron de Meillonnas (Source : Wikipédia)



Maison forte de DEAUL - Revonnas (Source : Wikipédia)



Moulin de Pertuizet à Villemotier (Source : Monumentum)

2.1.2. Sites inscrits ou classés

Les sites classés et inscrits portent sur les monuments naturels et les sites dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général (du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque). Ils sont codifiés aux articles L 341-1 à L 341-22 du Code de l'environnement.

L'objectif de ces classements ou inscriptions est de conserver les caractéristiques du site et de les préserver de toute atteinte. Les sites classés sont des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection au niveau national : éléments remarquables, lieux de mémoire... Le biotope peut aussi entrer en compte pour les sites naturels classés ou inscrits pour leurs qualités paysagères.

Ces sites ne peuvent ni être détruits ni être modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale. Le préfet du département, après avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), ou le ministre chargé des sites, après avis de la commission départementale des sites, perspectives et paysages accorde ou non cette autorisation spéciale, selon l'importance et la nature des travaux

prévus (articles L341-2 à L341-15 du Code de l'Environnement). L'inscription est une reconnaissance de la qualité d'un site justifiant une surveillance de son évolution, sous forme d'une consultation de l'ABF sur les travaux entrepris.

Le SCOT de Grand Bourg Agglomération compte 9 sites naturels ou bâties classés ou inscrits.

Nom	Protection	Date de protection	Commune
Terrain situé à l'Est de l'ancienne abbaye de Brou	Inscrit	23/12/1940	Bourg-en-Bresse
Terrain en face de l'ancienne église abbatiale de Brou	Inscrit	05/04/1938	Bourg-en-Bresse
Place du Bastion et ses abords	Inscrit	22/01/1943	Bourg-en-Bresse
Façades rues Bourgmayer, Pompe-Bourgmayer et des Maronniers	Inscrit	05/07/1946	Bourg-en-Bresse
Château de Loriol, parc et abords	Inscrit	16/06/1946	Confrançon
Grotte de Corveissiat	Classé	08/06/1909	Corveissiat
Mont Myon et ses abords	Classé	10/04/1946	Courmangoux, Val-Revermont
Grotte de Hautecourt	Classé	08/06/1909	Hautecourt-Romanèche
Château de Bohas et ses abords	Inscrit	23/08/1945	Bohas-Meyriat-Rignat

Source : Ministère de la Culture



Place du Bastion et ses abords à Bourg-en-Bresse (Source : parc-attraction.tel)

2.1.3. Zones de Présomption de Prescription Archéologique (Z.P.P.A.)

Les zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA) sont des zones dans lesquelles les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de prescriptions archéologiques préalablement à leur réalisation.

Ces zones sont définies par arrêté du préfet de région, dans le cadre de l'établissement ou de la mise à jour de la carte archéologique nationale qui rassemble et ordonne les données archéologiques disponibles pour l'ensemble du territoire national. Elles visent à préserver les éléments du patrimoine archéologique susceptibles d'être affectés par les travaux et projets d'aménagement.

Textes de référence : Principalement les articles L.522-5, L.522-6 et R.523-6 du code du patrimoine.

Zone protégée	Date de protection	Type	Commune
Zone 4 Sardières, seuil 3000m²	18/07/2003	vestiges gallo-romains	Bourg-en-Bresse
Zone 2 Challes, seuil 3000m²	18/07/2003	vestiges d'époque indéterminée	Bourg-en-Bresse
Zone 3 Petit Challes-Les Glacières, seuil 3000m²	18/07/2003	site gallo-romain	Bourg-en-Bresse
Zone 1 Bourg-Brou-Les Graves	18/07/2003	agglomération antique, ville médiévale	Bourg-en-Bresse
Zone 5 Sud de Brou, seuil 3000m²	18/07/2003	vestiges funéraires antiques	Bourg-en-Bresse

Source : Ministère de la Culture

2.1.4. Espaces Naturels Sensibles (E.N.S)

Les espaces naturels sensibles (ENS) visent à préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux et habitats naturels et les champs naturels d'expansion des crues. Créés par le département, ils permettent à celui-ci d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de ces espaces naturels. Ils sont essentiellement présentés dans la partie « environnementale » du diagnostic.

Textes de référence : Principalement les articles L. 113-8 à L. 113-14, R. 113-15 à R. 113-18 et A. 142-1 du code de l'urbanisme. (Source : Cerema)

Le territoire du SCOT comporte les E.N.S. suivants :

- Bocage Bressan du Sougey à Montrevel-en-Bresse
- Forêt domaniale de Seillon à Péronnas
- Etang de But à Saint-Etienne du Bois
- Etang et marais des Paccauds à Vescours
- Marais de l'étang de Bizadan à Bresse Vallons
- Vallon des Faux à Ceyzériat

La Haute Vallée de l'Ain et la grotte et reculée de Corveissiat sont présentés dans la partie suivante.

2.1.5. Lieux emblématiques et remarquables

En complément des éléments de patrimoine protégés présentés précédemment, le territoire du SCOT Grand Bourg Agglomération arbore des éléments de patrimoine non protégés, mais tout autant de qualité. Leur diversité est forte : villages et bourgs, châteaux, églises, chapelles, monuments commémoratifs, ouvrages d'art, grottes, gorges,...

Villages et bourgs

- Village et château de Treffort
- Bourg de Val-Revermont
- Village de Meillonnas
- Village de Journans

Châteaux, églises et chapelles

- Château de Conflans à Corveissiat
- Chapelle et panorama des Conches à Drom
- Chapelle Saint-Rémy-du-Mont à Salavre

Monuments commémoratifs

- Mémorial du Grand Brûle à Cormangoux

Ouvrages d'art

- Viaduc de Cize-Bolozon
- Tunnel de l'Espoir à Drom

Grottes

- Grotte des Bornets à Cormangoux
- Grotte de la Cabatane à Val-Revermont
- Grottes de la Roche à Salavre
- Grotte et reculée de Corveissiat

Mont Châtel à Pressiat

Gorges et Haute Vallée de l'Ain (dont E.N.S)

- Ile Chambod à Hautecourt-Romanèche

Réserve Naturelle de la Grotte de Hautecourt



Château de Treffort (Urbicand)



Chapelle St-Rémy-du-Mont (Source : france-voyage.com)



Mémorial du Grand Brûle (Source : Bourg-en-Bresse Destinations - Mireille MORNAY)

2.2. Les paysages naturels

2.2.1. Les zones de bocage

Les réseaux bocagers structurent plus de la moitié des paysages du SCOT Grand Bourg Agglomération. Ils se retrouvent principalement sur la Plaine de la Seille, du Sevron et du Solnan, la Plaine de la Reyssouze, la Plaine de la Veyle, la Dombes des étangs et la Dombes forestière. Même si la vallée du Suran en compte quelques-uns.

Ces sous-entités constituent des espaces où le relief est vallonné, et où la polyculture (céréales), le pâturage et l'élevage sont présents. A l'origine, les bocages ont été créés par l'Homme pour délimiter les propriétés, les parcelles et garder les animaux dans des espaces clos.

Les bocages, rompant la monotonie du paysage, créent des lignes géométriques et le cadencent. Ils participent notamment à l'intégration des bâtiments.

Au-delà de leur caractère identitaire et de leur esthétique, les espaces bocagers ont surtout un fort intérêt écologique (corridors écologiques) :

- Ils abritent du vent et offrent de l'ombre aux animaux en pâture, mais proposent aussi un habitat, une ressource alimentaire et permettent le déplacement des petits animaux,
- Au niveau de la flore arbustive, ils sont constitués de multiples essences dont la densité et la qualité varient et permettent leur développement,
- Lors de fortes précipitations, les pieds des haies absorbent l'eau des terrains pentus garantissant un stock pour la parcelle et amenuisant la perte de fertilité des terres. Végétalisés, ils sont capables de filtrer l'eau et de diminuer le transfert de polluants d'origine agricole vers les eaux.

Quelques exemples de zones bocagères sur le territoire du SCOT et leurs évolutions sont présentés dans les pages suivantes.



Exemple Entre Jayat et Montrevel-en-Bresse, vallée de la Reyssouze

(Photocomparaison 1954-2021, source : Remonter le Temps, IGN)

Plusieurs choses sont perceptibles en comparant ces deux images aériennes :

- Enrichissement de certaines parcelles (vert clair)
- Développement de la végétation (haies bocagères, ripisylve...)
- Perte de certains linéaires de haie au profit de grandes parcelles agricoles (vert foncé)
- Agrandissement des parcelles agricoles existantes
- Crédation de gravières (dont étangs) (bleu clair)
- Envasement d'un étang (orange)
- Conservation d'un petit étang (bleu foncé)
- Développement urbain le long de la route principale

Ces modifications témoignent la mouvance du paysage en fonction des usages et des besoins anthropiques. On relèvera la conservation de la plupart du linéaire de haies, là où dans certains territoires leur disparition est plus significative.



Exemple proche de Servas

(Photocomparaison 1954-2021, source : Remonter le Temps, IGN)

Assez peu de modifications sur cet exemple :

- Perte d'alignement d'arbres
- Enrichissement de certains parcelles
- Création d'un étang
- Développement de la végétation (haies bocagères, ripisylve)
- Agrandissement des parcelles agricoles existantes
- Conservation des fermes et peu de nouvelles constructions
- La plupart des haies bocagères ont été conservées

Le paysage a très peu été de manière anthropique, les changements relevés sont plutôt d'origine naturelle.

2.2.2. Les étangs

Une multitude d'étangs couvrent le territoire Ouest du SCOT. Ils se concentrent principalement en Dombes des étangs, en Dombes forestière mais aussi dans une moindre mesure en Plaine de la Reyssouze et en Plaine de la Seille, du Sevron et du Solnan.

Certains étangs et marais sont classés Espaces Naturels Sensibles (E.N.S.) : étang de But à Saint-Etienne du Bois, étang et marais des Paccauds à Vescours et marais de l'étang de Bizadan à Bresse Vallons.

Au Moyen-âge, les paysages dombistes étaient composés de vastes marécages avec pour particularité un sol très argileux. A cette époque, les habitants avaient très peu de ressources pour se nourrir, pas de terre pour cultiver et pas de prairie pour des animaux. Dès le XIe siècle, les moines ont aménagé la Dombes en créant les premiers viviers à poissons. La demande de poisson d'eau douce étant croissante, le nombre de pièces d'eau s'est multiplié. L'économie de ce secteur est ainsi basée sur les ressources des étangs dont principalement le poisson, l'élevage piscicole y est toujours pratiqué.

Au fil des saisons, les étangs offrent un festival de couleurs, de senteurs et de sons. La faune et la flore y est naturellement riche et diversifiée, particulièrement concernant les oiseaux.

Les étangs des plaines de la Seille, du Sevron et du Solnan et de la Reyssouze sont majoritairement d'origine anthropique, créés par le développement de gravières et reconvertis pour la plupart en étangs de pêche et de loisirs.



Etang de Pontremble à Lescheroux (Source : Bourg-en-Bresse Destinations)



Etang de Bizadan à Bresse Vallons (Source : Département de l'Ain - S. Tournier)

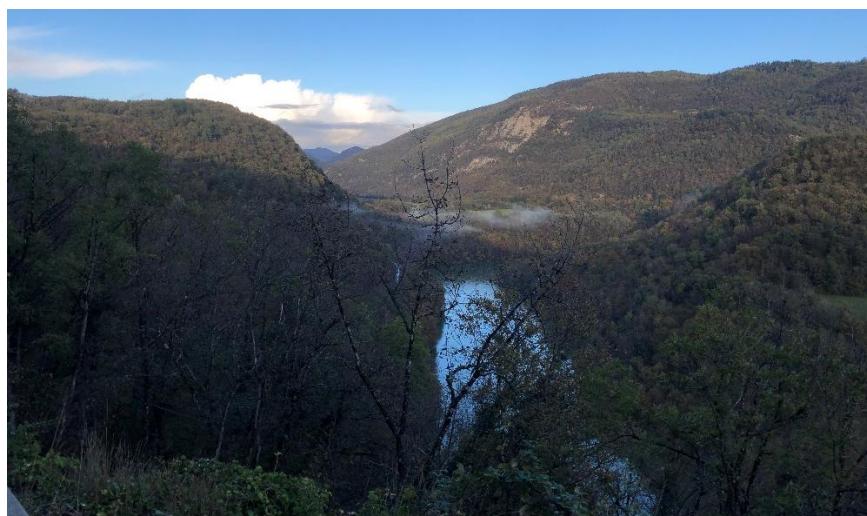
2.2.3. La vallée remarquable de l'Ain

De par sa grande diversité topographique, le territoire du SCOT offre à voir des espaces exceptionnels. La vallée de l'Ain en fait partie.

L'Ain coule à une vingtaine de kilomètres à l'Est de Bourg-en-Bresse, dans la continuité des montagnes du Revermont et constitue des gorges remarquables. Cette rivière, dont la haute vallée est classée Espace Naturel Sensible (E.N.S.), est un affluent de la rive droite du Rhône, elle creuse la vallée entre les montagnes du Revermont et le Bugey dans un relief karstique fait de roches calcaires où l'eau a creusé tout un réseau souterrain. C'est probablement l'une des plus belles rivières de France par le charme et la variété des paysages qu'elle traverse. Elle coule dans des gorges encadrées de corniches calcaires imposantes où se tapit une végétation presque méditerranéenne.

Sauvages mais facilement accessibles, les gorges de l'Ain sont un lieu de fraicheur et de promenade en toute saison. Randonnées, canoë, baignade, patrimoine et même préhistoire sont des activités courantes. (Source : *Bourg-en-Bresse Destinations*)

L'île Chambod fait partie de cette vallée, à la limite Sud-Est du territoire du SCOT.



Vallée de l'Ain depuis la D936 (Urbicand)

2.3. Les grandes perceptions visuelles

2.3.1. Les fenêtres visuelles de qualité depuis les grands axes

Sur le territoire du SCOT de nombreux axes de transport jalonnent le territoire (départementales, chemins, voies verte et bleue, etc.) et permettent de silloner et de découvrir le territoire en voiture, à pied, à vélo...

Or, le maintien de la qualité paysagère de secteurs perceptibles depuis ces itinéraires est un enjeu majeur. En effet, ils forment une des principales portes d'entrée sur le territoire et permettent à l'usager de se faire une première idée. Ils sont en quelques sorte les « vitrines » du territoire.

Plusieurs axes constituent des fenêtres visuelles, à travers lesquelles le paysage est de qualité.

D1075 – entre la Maison Chêne et Ponnard



*Fenêtre entre Maison Chêne et Ponnard depuis la D1075 à Saint-Martin-du-Mont
(Source : Google Earth)*

D1083 – entre Servas et Monternoz



Fenêtre entre Servas et Monternoz depuis la D1083 (Source : Google Earth)

D975 – entre le Guidon et les Murailles



Fenêtre entre le Guidon et les Murailles depuis la D975 à Viriat (Source : Google Earth)

Bourg-en-Bresse – D1075 et D23 – Boulevard Jules Ferry, Bd Charles de Gaulle, Bd John Kennedy



Boulevard Charles de Gaulle à Bourg-en-Bresse (Urbicand)

Péronnas – Avenue de Lyon – entre carrefour rte de la forêt de Seillon et la mairie



Avenue de Lyon à Péronnas (Urbicand)

2.3.2. Les points de vue, belvédères principaux

Le SCOT Grand Bourg Agglomération est composé de multiples belvédères. Ceux-ci peuvent être valorisés et/ou aménagés ou non. Ces belvédères favorisent la découverte du patrimoine paysager et environnemental du territoire et contribuent aussi à la valorisation du potentiel paysager, qui parfois, peut être altéré par la fermeture de ces points de vue et des paysages liés entre autres à l'abandon de l'entretien des versants et l'enrichissement.

Les points de vue et belvédères principaux du territoire :

- Point culminant du Revermont : Le Signal de Nivigne (sur le Mont Myon)
- Belvédère du Mont Myon (table d'orientation)

- Belvédère la Palanche
- Panorama des Conches
- Panorama Saint-Julien sur Roche
- Belvédère Roche de Cuiron
- Belvédère de la Tête Béguine (Chartreuse de Sélignac)
- Belvédère Grotte des Fées
- Belvédères de Saint-Maurice d'Echazeaux
- Belvédère le Clapay
- Belvédère le Crêt
- Belvédère du Château de Lomont
- Belvédères de Corveissiat
- Belvédère Bief de Racouse
- Belvédère Mont de Corent
- Belvédère Rochers de Jarbonnet
- Belvédère Bois du Devin
- Belvédères Berranger



Vue depuis le Signal de Nivigne (Source : Pascal Balusson)



Belvédère Chapelle St Maurice d'Echazeaux (Source : Maxime Max)



Belvédère de la Tête Béguine (Chartreuse de Sélignac) (Source : Elisabeth Duvermy)

2.3.3. Les silhouettes remarquables

Une qualité architecturale, un urbanisme historique et un urbanisme contemporain réfléchit, ont permis à certains villages du territoire de conserver leur silhouette villageoise. Leur préservation, au sujet des qualités environnementales, paysagères, symboliques, historiques et patrimoniales, est un point d'attention.

Leur préservation commence par une localisation des nouvelles constructions à l'intérieur du site historique d'implantation du village ou à défaut, leur intégration paysagère grâce à des gabarits et des teintes adaptés. Leur préservation est aussi permise grâce à une densité suffisante permettant le regroupement des bâtiments dans le paysage, par des gabarits se rapprochant de celui du bâti existant. Elle commence également par des couleurs choisies dans la palette chromatique de la silhouette villageoise ou, pour les constructions hors site et visibles de loin, des teintes neutres qui se fondent dans le paysage, et enfin, une composition végétale qui accompagne, structure, ou atténue l'impact de bâtiments de taille inhabituelle.

Ci-dessous les silhouettes remarquables relevées sur le territoire.

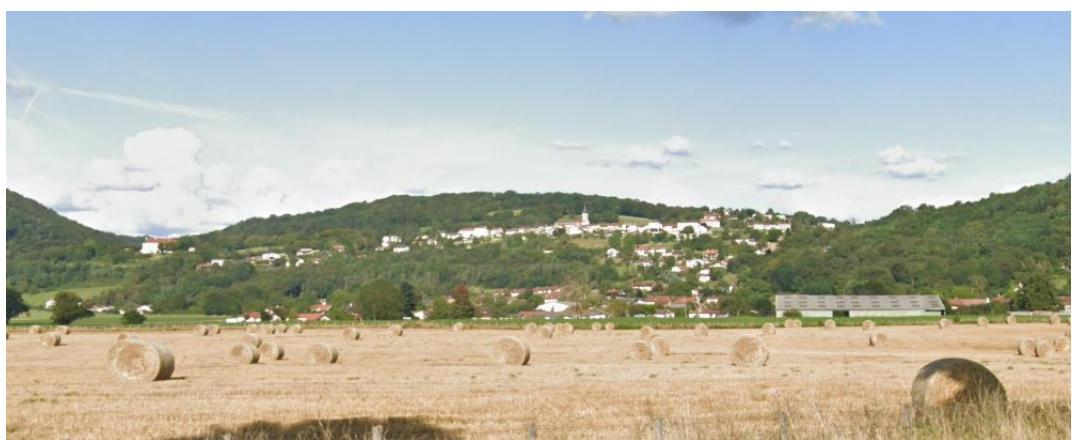
Bourg-en-Bresse – côté Monastère Royal de Brou



Monastère Royal de Brou depuis le boulevard Charles de Gaulle (Source : Google Earth)

Peu de recul pour cette silhouette, mais l'espace vert conservé autour de ce remarquable monument gothique et l'alignement d'arbres (les seuls restant d'un alignement double sur l'axe historique menant au monastère), permettent de souligner sa qualité.

Saint-Martin-du-Mont



Silhouette de Saint-Martin-du-Mont (Google Earth)

Silhouette paysagère pleinement intégrée au paysage, le cœur ancien est installé sur une ligne topographique et le clocher ponctue cette dernière. Est perceptible également le développement urbain en direction du pied de coteau, faisant perdre l'unité de l'ancienne implantation et impactant le paysage.

Marboz



Silhouette de Marboz (Source : Google Earth)

Silhouette urbaine paysagère, dont l'intégration est aidée par la couronne verte autour du bourg. Le clocher de distingue de la ligne d'horizon par sa géométrie, contrastant avec la rondeur des houppiers des arbres.

Saint-Etienne-du-Bois



Silhouette de Saint-Etienne-du-Bois (Urbicand)

Village implanté en point haut de vallon, dont l'église est facilement perceptible. Quelques arbres aident à l'insertion paysagère du bâti, même si quelques-uns n'auraient pas été de trop pour intégrer plus fortement le bâti récent à droite de la photo. Attention à l'impact que pourraient avoir de nouvelles constructions dans la pente.

Val-Revermont > Treffort



Silhouette de Treffort (Source : Google Earth)

Treffort, village ayant conservé son plan médiéval et ses maisons vigneronnes ; ses rues sont jalonnées d'un certain nombre de fontaines (village surnommé « village aux 7 fontaines »). Il est accroché aux premiers chaînons du Jura. De l'époque défensive, on peut encore apercevoir les restes du château (aujourd'hui privé) et flâner sur le chemin de ronde qui longe les anciens remparts côté vallon. L'église Notre-Dame de l'Assomption (XIVe siècle) est située sur le haut du village, près du château, dont on différencie facilement le clocher. La végétation ici également, aide à l'insertion paysagère de la trame urbaine ancienne.

Corveissiat



Silhouette de Corveissiat (Source : Wikipédia, Pareloup)

Village en crête, en promontoire rocheux au bord de l'Ain, sa silhouette est très bien intégrée au paysage grâce à la végétation, s'en distingue principalement le clocher de l'église par sa hauteur et sa géométrie.

Polliat



Silhouette de Polliat (Urbicand)

Village en point haut de vallon, l'église surplombant, la trame ancienne est intégrée par une couronne verte. Cependant, le développement urbain tend à prendre du terrain dans la pente, ce qui peut engendrer un fort impact paysager. Voir « 3.1.1. Silhouettes dégradées »

2.3.4. Les covisibilités (poches visuelles)

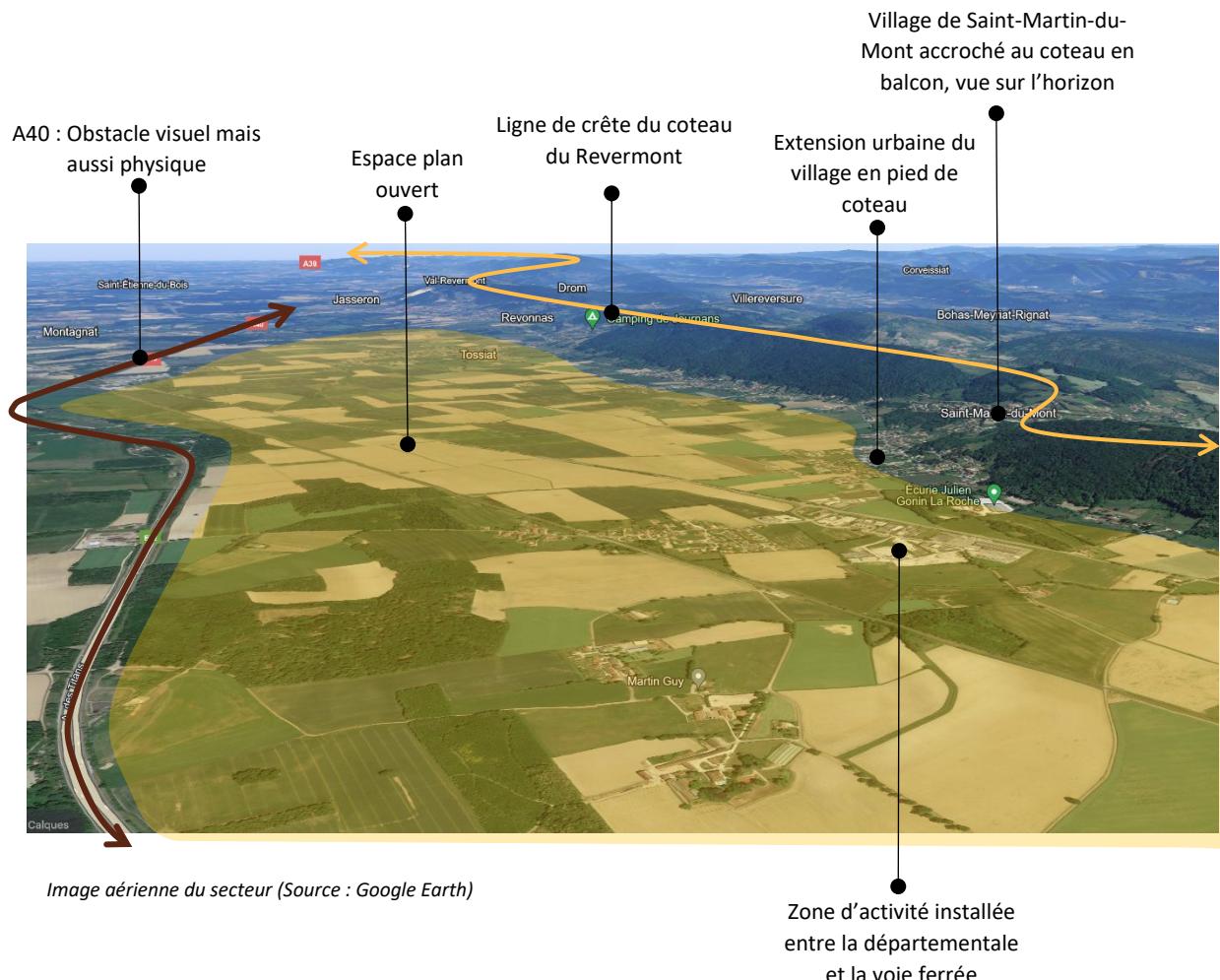
La covisibilité, de manière générale, désigne deux éléments (bâtiment, élément de paysage) mis en relation par un même regard (l'un étant visible à partir de l'autre, ou les deux pouvant être embrassés par un même regard). Ainsi sur le territoire du SCOT, il existe de multiples covisibilités telles qu'entre les points hauts des vallons des plaines, mais aussi au sein d'une vallée ou encore d'un espace plan.

Ci-dessous l'exemple principal de covisibilité du territoire.

Saint-Martin-du-Mont/A40/Tossiat

Cet espace, par sa planitude et sa position au pied du coteau du Revermont, redoute l'urbanisme pouvant impacter le paysage. En effet, Saint-Martin-du-Mont s'est installé historiquement en balcon sur le coteau, mais plus récemment le développement s'est fait en direction du pied de coteau et de l'espace libre anciennement agricole. Des infrastructures linéaires ont été construites : l'A40 et la ligne de chemin de fer.

Ainsi, toute nouvelle construction, notamment sur le coteau, ou sous forme linéaire sur l'espace plan, sont impactantes pour le paysage si elles ne sont pas bien intégrées : de par la forme et le volume du bâti, la colorimétrie, la présence de végétation associée...



2.4. Les qualités urbaines et architecturales

2.4.1. L'habitat traditionnel

(Source : patrimoines.ain.fr)

Fermes de Bresse

En Bresse s'est développé un habitat rural dispersé au cœur du bocage, tandis que les bourgs concentrent les structures administratives et lieux de sociabilité autour de l'église, la mairie et les cafés du village... Aussi, les paysans ont eu le souci d'éviter les zones humides et marécageuses nocives à la santé et peu propice à l'agriculture.

La ferme traditionnelle est généralement composée d'un vaste bâtiment d'habitation, orienté Nord-Sud dans sa longueur avec la façade principale ouvrant à l'Est. Un grand corps d'exploitation comprenant grange et fenil lui fait face, tandis qu'une annexe un peu à l'écart réunit poulailler, soue à cochons et four à pain.

Les constructions bressanes sont assez basses et allongées, dotées de toitures à faible pente couvertes de tuiles creuses, ou "tuiles canal". Les pignons sont étroits, percés de très petites ouvertures pour limiter la prise au froid et aux intempéries. Le Nord est nommé côté "en bise" et le Sud côté "de pluie".



Ferme à cheminée sarrasine à Saint-Nizier-le-Bouchoux – Source : Département de l'Ain, J-F. Basset

Fermes de Dombes

Sur les vastes étendues du plateau de Dombes à l'habitat dispersé, on rencontre souvent de grosses fermes isolées au milieu des terres cultivées, ou des petits hameaux comportant deux ou trois maisons. Même si certaines ont plus de 300 ans, les fermes très anciennes sont rares, la plupart ayant été édifiées à la fin du 19^e et au début du 20^e siècle.

Tout comme les fermes bressanes, le premier rôle de l'habitation est de loger hommes et bêtes en les protégeant des rigueurs du climat. Les bâtiments sont longs et bas avec de petites ouvertures. Ils sont également bien orientés Nord-Sud et gagnent ainsi une protection efficace contre les vents d'hiver.

La ferme à bâtiment unique comprend une simple habitation flanquée d'un appentis d'un côté et d'une grange-écurie de l'autre. Les fermes sur plan en L ou en U partiellement ouvertes sur les champs, étaient tenues par deux ou trois ménages ne disposant que d'une ou deux pièces d'habitation. Les bâtiments d'exploitation restent bas et de taille modeste. La cour, le puits, les étables, les soues à porcs et le pressoir, lorsqu'on cultivait la vigne, étaient partagés.

Dans les grandes fermes à cour fermée, les bâtiments se dissimulent derrière de hauts murs aveugles, prenant alors une allure de forteresse. Elles correspondent à de grandes exploitations appartenant autrefois à des bourgeois ou des nobles, tenues par d'importants fermiers employant de nombreux domestiques nécessaires à la vie de l'exploitation. Les bâtiments d'exploitation (étable, écurie, loge à porcs, poulailler, remise) sont disposés autour de la cour.

Les angles du bâtiment sont renforcés avec des pierres. Pour assurer la stabilité de la construction et l'isoler de l'humidité, des soubassements sont élevés à environ un mètre au-dessus des fondations. Ils sont constitués de pierre et de galets roulés assemblés en arêtes de poisson en Dombes. Les façades sont protégées de la pluie par les auvents des toitures débordantes et sont souvent enduites à la chaux.



Soubassement de pierre et de galets roulés et assemblés en arêtes de poisson à Druillat (Urbicand)

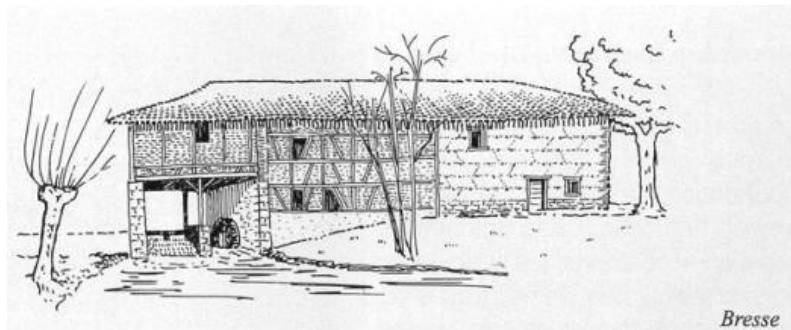
Moulins

Présents sur le territoire et actifs du 6e siècle jusqu'au milieu du 19e siècle, les moulins ont permis la transformation du grain en farine, du chiffon en papier et du mineraï de fer en métal. Au lendemain de la Révolution, le Préfet Bossi avait dénombré 1038 moulins à blé dans l'Ain. Aujourd'hui, il resterait à peine 9 minotiers en activité.

Il existe 2 types de moulins à l'architecture différente, le moulin de Bresse et le moulin du Bugey. Le premier correspond au paysage de plaine, que l'on trouve plutôt en Bresse. Dans les 2 cas, le bâtiment construit reprend les matériaux locaux à disposition. Il s'adapte au paysage plat avec rivières en Bresse. On rencontre les caractéristiques de l'architecture vernaculaire : murs à colombages et toit de tuiles creuses en Bresse. Le moulin de Bresse est implanté sur le cours d'eau tel un pont, après un remodelage de la rivière. Ainsi, selon le type de paysage, soit ici de plaine, la roue sera placée "de côté" ou "de poitrine".



Moulin à Montrevel-en-Bresse (Source : CAUE 01 - J. Alves)



Dessin du type de moulin trouvé en Bresse (Source : CAUE 01)

Utiliser les ressources locales

Les artisans ont bénéficié de matériaux disponibles en abondance dans l'environnement immédiat des exploitations agricoles : bois de haute futaie pour les charpentes, haies arbustives pour le bois souple tressé en clayonnage, terre argileuse pour le torchis ou le pisé, galets pour les sols... Faute de pierre de construction, le matériau le plus utilisé dans l'habitat rural est la terre crue et plus rarement, compte tenu de son coût plus élevé, la terre cuite par la mise en œuvre du cordon. Hormis dans le Nord de la Dombes, il y a peu de bâtiments en pans de bois à remplissage de torchis ou de briques, ce mode de construction étant plutôt réservé à la Bresse.

Pisé et torchis

Le savoir-faire traditionnel s'est particulièrement exprimé en Bresse et en Dombes dans l'usage de la terre argileuse, présente en abondance et en qualité. Utilisée seule, ou mélangée à de la paille ou du crin, elle est appliquée en couches épaisses sur un clayonnage de branches (aulne, noisetier, verne, bourdaine) tressées pour remplir les trapans.

La terre à pisé est extraite au plus près du chantier sous la terre végétale, au fur et à mesure des besoins. Elle donne à l'habitat rural, lorsqu'il n'est pas enduit, sa chaude couleur ocre plus ou moins jaune suivant la région. Peu coûteux car on trouve l'argile sur place (le trou creusé devenant ensuite une mare), très isolant et respirant, il a bien résisté au temps malgré sa fragilité apparente.

Cheminées sarrasines



Mitre à lanternon d'une cheminée sarrasine. Ferme du Sougey à Montrevel-en-Bresse (Source : Département de l'Ain, J. Alves)

Plusieurs centaines de cheminées à mitre ouvragée ont été construites entre le 15^e et 18^e siècle en Bresse, dans toute la zone qui fut longtemps sous domination savoyarde. On en trouve une forte concentration sur un territoire relativement restreint s'étendant des rives de la Saône à la lisière du Revermont, mais aucune n'est relevée en Dombes et au Nord, leur présence s'arrête à la limite avec la Saône-et-Loire. Leur mode ne semble pas déborder les frontières de l'ancien territoire des sires de Bâgé.

La position centrale du foyer dans la ferme répond avant tout à un impératif technique : la ferme bressane, faite de pans de bois remplis de terre, ne permet pas d'aménager des cheminées adossées contre les murs. On adopte donc un système de foyer ouvert, surmonté d'une large hotte pyramidale ouverte en son sommet. Le feu est fait à même le sol, le chaudron suspendu à la crémaillère à proximité de la table familiale. L'espace du foyer occupe presque la moitié de la pièce de vie où s'organisent de nombreuses tâches domestiques.

Partout en Bresse, les mitres ouvragées prennent des allures variées qui marquent le territoire. Le modèle le plus répandu et sans doute le plus ancien est la mitre polygonale. On la trouve surtout dans la partie Sud de la Bresse. Une autre catégorie regroupe les mitres à base carrée ou rectangulaires que l'on retrouve plutôt dans la partie nord de la Bresse dite savoyarde, autour de Saint-Trivier-de-Courtes et jusqu'en lisière de Saône-et-Loire à Romenay. Elle se caractérise par son sommet en pyramide à quatre pans et son profil rappelle certains clochers d'époque romane comme celui de l'église Saint-Philibert de Tournus. Plus rares sont les mitres "en reliquaire" et celles « à lanterne ».

Une trentaine d'exemplaires subsistent encore aujourd'hui sur les plusieurs centaines estimées à l'époque. 15 font l'objet d'un classement au titre des monuments historiques, et une dizaine d'une inscription à l'inventaire supplémentaire.

2.4.2. Villages de caractère

Quelques villages arborent un patrimoine architectural et paysager remarquable au sein de leur trame historique (œur de bourg). Leur cœur de bourg est bien conservé, restauré et réhabilité. Ainsi, leur mise en valeur présente, au point de vue architectural et/ou paysager, un intérêt.

Ceux choisis et listés ci-dessous ne font pas l'objet actuellement de protection ou de valorisation :

- Bourg de Saint-Trivier-de-Courtes
- Bourg de Marboz
- Bourg de Tossiat
- Bourg de Saint-Martin-du-Mont



Il conviendrait de valoriser ces villages dans le cadre du tourisme par exemple. Il est possible également de concourir pour le label Petites Cités de Caractère®.

Le concept de Petites Cités de Caractère® est né au milieu des années 70 pour valoriser des communes atypiques, à la fois rurales par leur implantation, leur population limitée, et urbaines par leur histoire et leur patrimoine.

Ces villes, autrefois centres administratifs, politiques, religieux, commerciaux, militaires, ... ont souvent vu leurs fonctions urbaines se réduire après les révolutions administratives et industrielles de la France. Elles ont perdu une grande partie de leurs fonctions urbaines, et se sont retrouvées sans la population et les moyens financiers pour entretenir cet héritage.

Le projet des Petites Cités de Caractère® est, dans ces communes, de fédérer les différents acteurs autour d'un objectif : la sauvegarde du patrimoine comme levier de développement des territoires.

2.5. Synthèse des qualités

Le territoire de Grand Bourg-en-Bresse Agglomération présente des atouts paysagers naturels et bâtis reconnus mais aussi non reconnus, fondés sur la présence de l'eau et du relief, qui participent à la qualité du cadre de vie et incitent à la découverte

- Les éléments naturels les plus forts du territoire sont les cours d'eau (Solnan, Sevron, Veyle, Reyssouze, Suran, Ain...), les bocages, les forêts, les étangs, la vallée remarquable de l'Ain et les cultures. Ils constituent la mosaïque paysagère. Celle-ci, mêlée à la topographie changeante, en font sa richesse.
- Grand Bourg Agglomération regorge d'un patrimoine paysager et urbain de qualité, dont la plupart est inscrite ou classée pour leur préservation. Parmi les plus attractifs du département d'un point de vue touristique peuvent être cités : le Monastère royal de Brou à Bourg-en-Bresse, les châteaux de Montplaisant, de Loriol et de Bohas, les fermes de Grand Val et du Tremblay à Saint-Trivier-de-Courtes, le moulin de Pertuizet à Villemotier, les grottes de Hautecourt (classée aussi en réserve naturelle) et de Corveissiat, etc. Plusieurs AOC et AOP peuvent également être citées : Comté, volaille de Bresse.
- La qualité du patrimoine paysager et urbain est un vecteur d'attractivité touristique et résidentielle important du fait de la qualité du cadre de vie qu'il offre.

Une richesse des paysages à protéger, qui tient à la diversité des entités paysagères et des perceptions

- Grand Bourg Agglomération est pourvu d'une grande diversité de paysages grâce à sa géomorphologie et aux activités humaines qui l'ont façonné : paysages plus ou moins vallonnés de plaine, coteau constituant le premier pli du Revermont, paysages de plateaux forestiers et d'étangs, vallée et gorges, etc.
- La perception du paysage est permise par les nombreuses fenêtres visuelles de qualité depuis les grands axes permettant la découverte des paysages burgiens : portions des routes départementales rejoignant Bourg-en-Bresse à Pont-d'Ain, Bourg-en-Bresse à Attignat, Servas à Péronnas, ou encore au sein même de Bourg-en-Bresse.
- Le territoire compte de nombreux points de vue et belvédères, dont une part importante sont aménagés et bien signalés notamment dans les secteurs les plus touristiques, en partie Est du territoire, en Revermont : points de vue et belvédères depuis les crêtes sur le paysage lointain en direction des

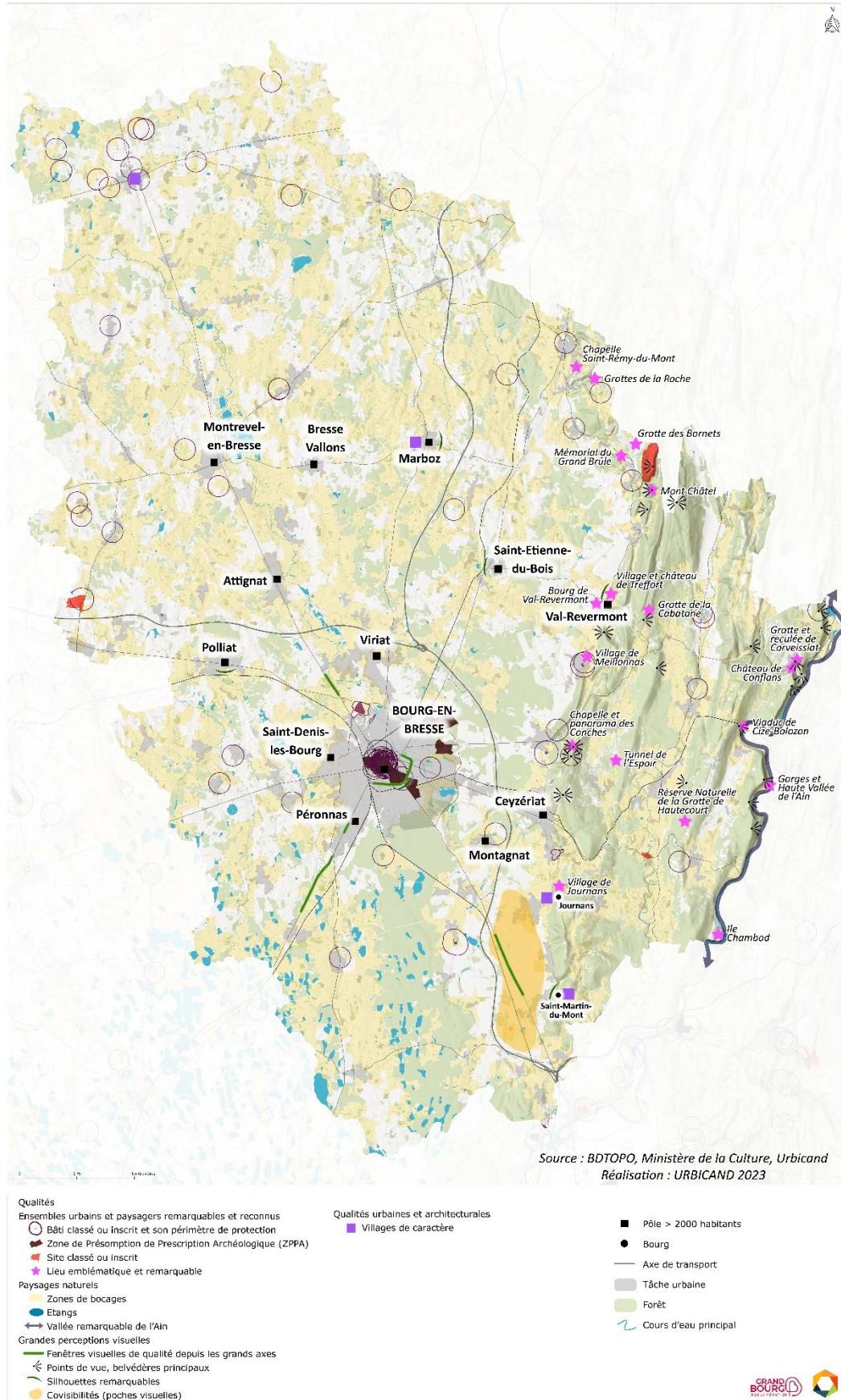
mont du Mâconnais que l'on peut apercevoir ou encore sur les gorges de l'Ain, ou alors en lien avec des chemins de randonnées, etc.

- Les covisibilités sont multiples sur le territoire du fait des différences topographiques. Celle la plus importante confronte le coteau du Revermont au reste du territoire Ouest (les plaines façonnées par les cours d'eau, et les plateaux de la Dombes). Ces covisibilités participent à la qualité du paysage perçu et il convient donc de préserver, en portant une attention particulière à l'intégration paysagère des projets, notamment sur le secteur du coteau.
- Les silhouettes urbaines remarquables participent à la qualité paysagère du territoire mais aussi à sa qualité identitaire, historique et patrimoniale, comme par exemple à Treffort, Saint-Martin-du-Mont, Marboz, vers le Monastère royal de Brou à Bourg-en-Bresse... Elles méritent d'être préservées en veillant à la qualité des projets dans ces communes.
- **Ces éléments sont à prendre en compte dans l'aménagement du territoire afin de maintenir la qualité du paysage perçu qui participe grandement à l'attractivité touristique du territoire.**

Une identité architecturale et urbaine des villages et des bourgs à maintenir, qui contribue à l'attractivité résidentielle et touristique du territoire

- Les bourgs, villages et hameaux recèlent différentes architectures (fermes de Dombes, fermes bressanes, moulins, cheminées sarrasines...) qui sont propres à certains secteurs et qui participent à la qualité du paysage burgien. **L'entretien et la valorisation de ce patrimoine architectural, inscrit ou non, est un enjeu majeur** du SCOT. La protection du patrimoine remarquable, et des éléments de patrimoine vernaculaire, représente également un enjeu dans le cadre des politiques d'urbanisme.
- Le territoire est pourvu **d'une grande diversité de morphologies villageoises** (ex : villages de coteau, villages perchés sur les points hauts des vallons, villages de plateau, villages de fond de vallée, ...), différentes d'une entité paysagère à l'autre mais surtout variant en fonction de la topographie et des ressources historiques. Ces morphologies sont cependant parfois fragilisées par le développement urbain récent. Le respect et la mise en valeur des implantations historiques est à garantir dans le cadre des projets et politiques d'aménagement.

Qualités urbaines et paysagères



3. Les pressions paysagères et urbaines

3.1. Les pressions liées à l'urbanisation

3.1.1. Silhouettes dégradées

Extension urbaine et banalisation du langage architectural, qualité des entrées de ville

Dans de nombreux cas, les constructions récentes ou les lotissements sont implantés en extension urbaine et/ou le long des axes de communication. En rupture avec les formes urbaines traditionnelles, la qualité architecturale et le souci du détail ont tendance à disparaître dans une logique de simplification et d'économie. Les matériaux locaux contribuant au caractère et à l'identité des villages et bourgs, et plus largement du territoire, sont remplacés par des matériaux modernes et standardisés.

En se développant, ces nouveaux modèles architecturaux et urbains banalisent et interrogent l'identité urbaine des villages et bourgs et créent parfois une ambiance « périurbaine ». De plus, ils posent des questions de mobilité, d'accès aux services (écoles, mairie...), de gestion et d'entretien des réseaux et de sécurisation des traversées, mais aussi de qualité d'entrée.

En effet, ces constructions récentes modifient la perception des silhouettes urbaines. L'absence de traitement paysager de la frange urbaine, les matériaux et couleurs employés et le caractère étalé et diffus de la forme urbaine ne permettent pas d'intégrer ces entrées à l'enveloppe urbaine existante.

L'impact paysager en est fort car souvent, ni la colorimétrie, ni la volumétrie, n'aide à intégrer paysagèrement les constructions. Elles sont souvent plus claires et plus dispersées que le bâti ancien.

- Polliat



Village perché sur le point haut d'un vallon, Polliat voit sa silhouette dégradée par des constructions assez récentes à l'Ouest de l'église, malgré une intégration végétale exemplaire de la trame ancienne (Urbicand)

- Majornas



Silhouette non intégrée au paysage visible depuis la D77a, des constructions aux enduits marquants (clairs) et très peu de végétation (Source : Google Earth)

- *Saint-Just*



Exemple ressemblant à l'exemple précédent, les nouvelles constructions au premier plan par rapport à l'église tranchent très fortement avec l'insertion paysagère du bâti ancien, caché derrière la végétation. Visible depuis la D979 (Urbicand)

- *Servas – Sud*



L'entrée de bourg Sud de Servas est marquée par la zone artisanale du Grand Etang et par l'installation d'un supermarché en entrée de bourg. Un lotissement en impasse, tout proche du magasin fait perdre de la cohérence au centre-bourg (Urbicand)

- *Dhuys*



Entreprise le long de la D936 avec défaut d'insertion paysagère, au second plan le hameau de Dhuys et en arrière-plan l'arrière du coteau du Revermont (Source : Google Earth)

- *Noblens*



Même exemple que celui précédent, implantation d'une entreprise le long de la D42 sans insertion paysagère, le gris contrastant avec la forte présence du vert de la végétation. Le hameau de Noblens et le bourg de Villereversure sont eux, très bien intégrés derrière les bosquets (Urbicand)

- *Certines*



Entrée de bourg Ouest de Certines, avec des pavillons aux couleurs variées et à l'absence de végétation en limite de parcelle. Ils ne sont ainsi aucunement intégrés et font perdre de la qualité au bourg (Urbicand)

- *Attignat*



Le long de la D975 à Attignat. Lotissement à la couleur différenciant avec la colorimétrie ancienne locale et avec une absence d'insertion paysagère. L'absence de lisière végétale et l'étendue verte au premier plan, engendre un impact visuel fort en arrivant dans la trame urbaine (Urbicand)

- *Cormoz*



Zone d'activité implantée dans le creux devant la silhouette du bourg ancien perché. Etendue grise et blanche, sans végétation et insertion colorimétrique. La question des volumes peut être posée, mais l'entreprise peut avoir des contraintes de gabarit (Source : Google Earth)

3.1.2. Fenêtres, entrées et traversées de ville dégradées

Sur le territoire, un certain nombre de villes, de villages, de bourgs et de hameaux sont traversés par des infrastructures routières majeures (comme la D975, la D1079, la D936, la D996, la D1083, la D1075, D979 ...). En général, les traversées de villages et de bourgs présentent des enjeux de qualification et de traitement de l'espace urbain. En effet, le caractère routier et rectiligne de ces routes n'invite pas forcément l'automobiliste à ralentir, ce qui peut créer des conflits d'usages avec les piétons et des enjeux de sécurité routière. Dans certains cas, cette absence de traitement tend également à fragiliser la centralité urbaine de bourgs.

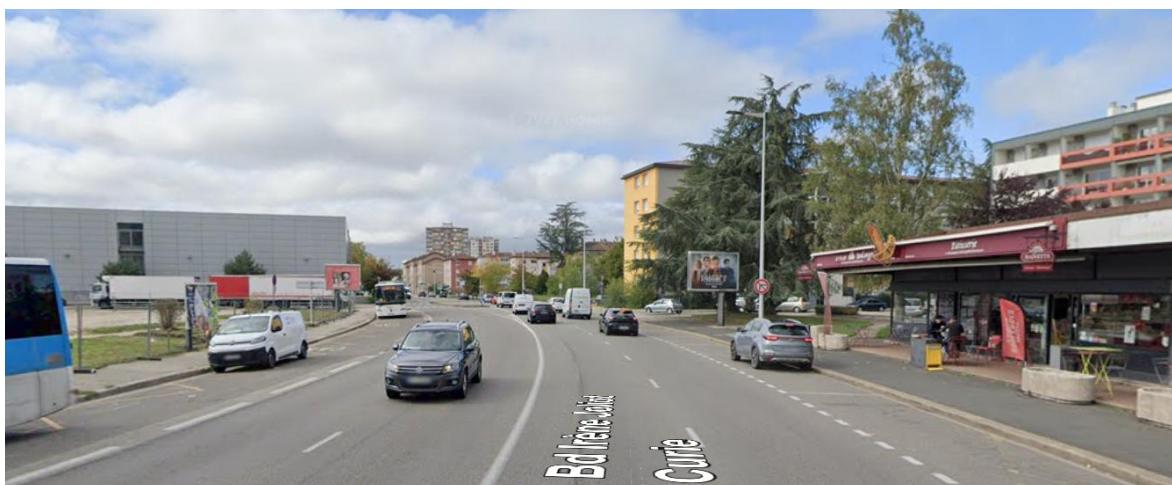
Traversées de bourg

- *Traversée Avenue de Lyon – Péronnas, carrefour Chemin de Bellevue – Bourg-en-Bresse, carrefour rue du Peloux*



Les enseignes publicitaires attirent l'œil, l'avenue est large et routière (Source : Google Earth)

- *Bourg-en-Bresse – Boulevard I. Joliot-Curie, Bd A. Levrier, Bd E.Herriot, route de Paris*



Traversée très routière et minérale, la place des la voiture est remarquable. Seuls quelques arbres agrémentent le boulevard (Source : Google Earth)

- *Servas - Entrées de bourg Sud (ZA Grand Etang) et Nord (ZA)*



L'entrée de ville est occupée par une entreprise dont la volumétrie et la colorimétrie est imposante (Urbicand)

- Attignat – Entrée Nord



Exemples similaires de celui présenté en « 3.1.1. Silhouettes dégradées », enchainement de pavillons, tous aux couleurs différentes et différenciant avec la colorimétrie des bâtiments anciens et avec une absence d'insertion paysagère. L'absence de lisière végétale et l'étendue verte au premier plan, engendre un impact visuel fort et pose la question de la cohérence architecturale et paysagère du bourg (Urbicand)

Traversées de zone et parc d'activité

Aussi, certaines entrées de villes, villages, bourgs ou certains nœuds routiers proches d'axes de circulations principaux (sorties d'autoroutes, croisement de départementales) sont marqués par la présence de sites d'activités. Or, le caractère routier et le manque d'aménagement paysager de ces espaces tend à dégrader et dévaloriser le cadre de vie de ces zones urbanisées et la qualité paysagère du territoire.

- D1075 - ZA *Chemin de l'Eperon*
- D1075 – ZA *La Vavrette*
- ZA *Péronnas Les Bruyères*
- D1079 – Parc d'activité *de la Chambière*
- D975 – ZA *les Greffets*
- D975 – Parc d'activités *Attignat Bourg-Nord*



Parc d'activité de la Chambière à Bourg-en-Bresse (Source : Google Earth)

Des cellules vacantes dans un bâtiment vieillissant, des enseignes et bâtiments commerciaux vieillissants également, un boulevard large (2x2 voies), très peu de végétation et une place pour les véhicules prépondérante



D975 – Parc d’activité Attignat Bourg-Nord (Source : Google Earth)

Situé à une entrée/sortie d’autoroute, ce parc d’activité attire les regards. Pas de lisière végétale, absence des cohérences dans l’aménagement et les constructions, enseignes voyantes et colorimétrie peu adaptée au territoire

Toutefois, la situation n'est pas irrémédiable. Des efforts sont déjà faits dans certains villages/bourgs au niveau des aménagements, permettant de pacifier et sécuriser le traitement de leur traversée urbaine. Les zones et parcs d'activité ont peu de modifications à effectuer pour atténuer leur impact : désimperméabilisation, végétalisation, colorimétrie et volumes adaptés au territoire par exemple.

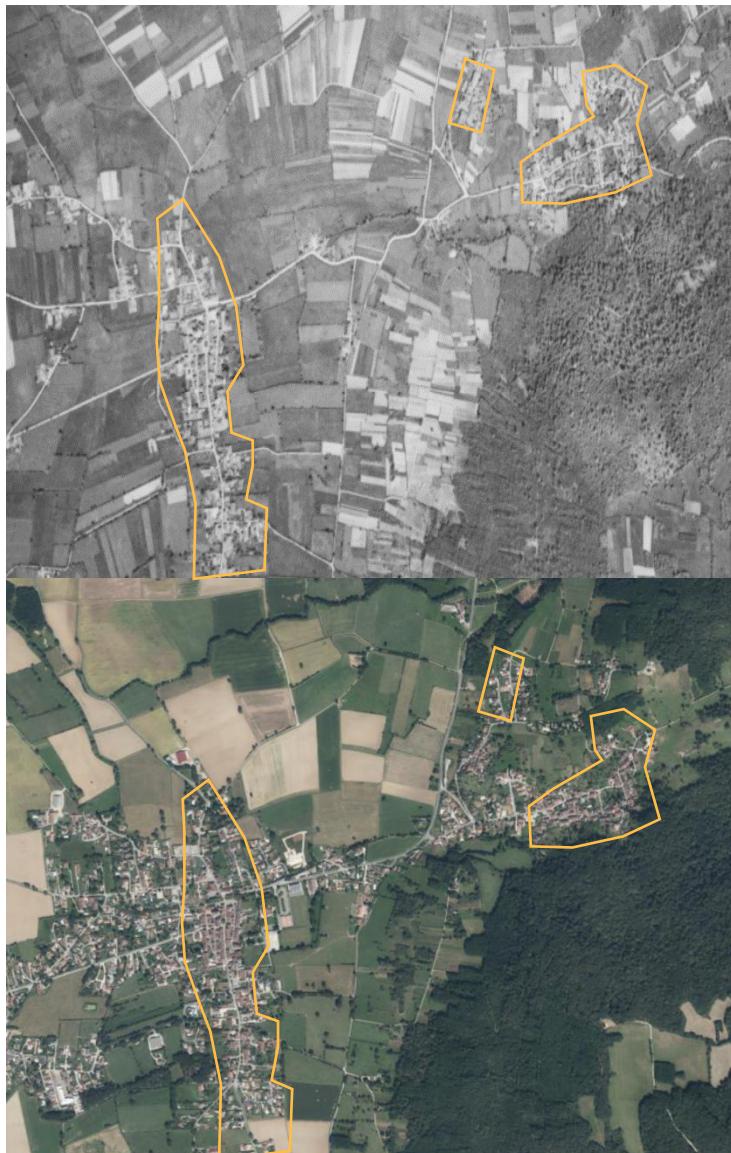
De plus, les centres-bourgs du territoire du SCOT sont peu impactés par la vacance. Souvent, malgré les extensions urbaines récentes dynamiques, les cœurs de bourgs connaissent peu de fragilités. Ainsi, les villages et les bourgs restent attractifs.

3.1.3. Conurbation en cours

Face à une pression urbaine assez forte autour de Bourg-en-Bresse, le devenir des espaces agricoles et des coupures vertes à maintenir ou non entre l'agglomération burgienne et les villages et bourgs limitrophes est incertain.

Or, la conurbation pose des enjeux de disparition des continuités écologiques (sous l'effet d'une artificialisation continue des sols), de dégradation possible du cadre de vie avec la disparition des centralités urbaines, de développement d'espaces urbains de transition sans véritable identité urbaine, l'absence de traitement des espaces publics, mais aussi de mixité fonctionnelle.

Entre Tossiat et Journans



(Photocomparaison 1954-2021,
source : Remonter le Temps, IGN)

Ici, le développement urbain adopte plutôt une tendance linéaire entre les deux bourgs et ainsi un rapprochement entre les deux bourgs. Le développement de Tossiat est plus significatif et fait perdre la logique d'implantation historique, par des constructions au coup par coup et l'émergence de lotissements.

D975 - entre Attignat et A40

(Photocomparaison 1954-2021, source : Remonter le Temps, IGN)



Attignat a connu un développement urbain assez fort en plus d'un demi-siècle. On perçoit un développement linéaire le long de la départementale ainsi que par « poches » déconnectées du cœur de bourg. L'arrivée de l'autoroute A40 a provoqué le développement d'une zone d'activité de part et d'autre de la structure. Enfin, la pression urbaine a également engendré des constructions hors cœur de bourg, principalement dans les hameaux déjà existants.

3.1.4. Ensembles urbains dégradés

D1083 – ZA Péronnas Les Bruyères



Allée du Thioudet, ZA Les Bruyères à Péronnas (Source : Google Earth)

Espace très minéral, à l'architecture industrielle très marqué. La place est faite pour la voiture et le stationnement, mais aucunement pour de la végétation. Un travail pourrait être fait en désimperméabilisation et incorporation d'arbres et de végétation demandant peu d'entretien

D1079 – Parc d'activité de la Chambière



Croisement D1079/Rue de Paris à Viriat (Source : Google Earth)

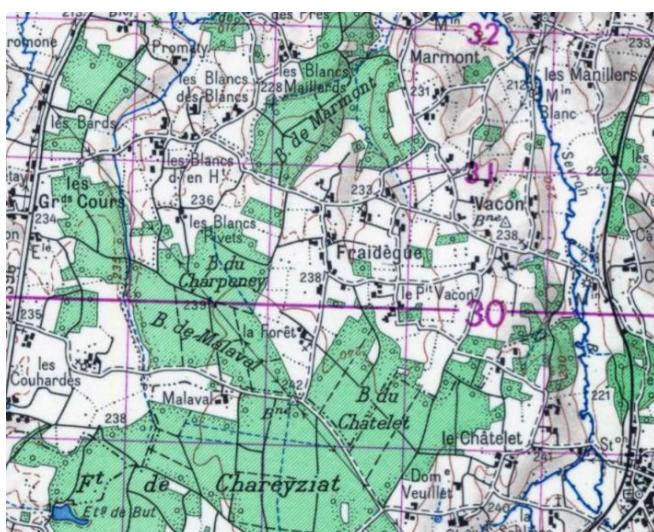
Espace également très minéral, où les activités économiques et commerciales ont pris le pas sur les habitations. En effet, les deux habitations sont vacantes (volets fermés, pas de signes d'occupation).

Le garage a l'air de s'être développé. Les déplacements routiers et la voiture occupent un espace considérable, et les commodités sont éloignées. Cet exemple témoigne d'un besoin de cadre de vie convenable pour habiter et vivre dans un espace urbain.

3.1.5. Mitage urbain/habitat diffus

De nombreux exemples de mitage urbain existent sur le territoire.

Si dans certaines parties du territoire (comme dans les plaines et la Dombes) ce mitage historique s'intègre bien dans le paysage (matériaux et colorimétrie), les constructions isolées récentes ont généralement un impact fort dans le paysage (usages de matériaux moins nobles que la pierre et dont les enduits sont souvent plus clairs que les tons historiques).



Mitage historique entre Bény, Saint-Etienne-du-Bois et la D996 (Source : SCAN 1950 - Remonter le temps)

Ce mitage « contemporain » se développe principalement dans les secteurs où la pression urbaine est importante. Il est important de limiter les effets d'un mitage urbain mal contrôlé dans des secteurs où les contraintes topographiques et les sensibilités paysagères sont fortes.



*Exemple vers Saint-Didier-d'Aussiat
(Photocomparaison
1954-2021, source :
Remonter le Temps,
IGN)*

En comparant ces deux photos aériennes, on constate le développement urbain appuyé sur le mitage historique. Ce développement a souvent peu d'impact sur le paysage car la topographie est très vallonnée, ainsi, depuis les routes principales ces constructions récentes ne sont pas visibles. Cependant, c'est en traversant ces espaces que l'impact visuel est plus fort, surtout par rapport aux matériaux, à la colorimétrie, aux volumes et à l'insertion topographique. Aussi, ce développement a un impact direct sur l'espace agricole, vu qu'il le grignote peu à peu.

3.2. L'analyse de l'artificialisation

3.2.1. Contexte réglementaire

La loi du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi « Climat et Résilience », fixe pour objectif national, « *l'absence de toute artificialisation nette des sols en 2050* ». Pour ce faire, « *le rythme de l'artificialisation des sols dans les dix années suivant la promulgation de la présente loi doit être tel que, sur cette période, la consommation totale d'espace observée à l'échelle nationale soit inférieure à la moitié de celle observée sur les dix années précédant cette date. Ces objectifs sont appliqués de manière différenciée et territorialisée, dans les conditions fixées par la loi.* » (article 191).

Conformément, à l'article 194, « *[...] pour la première tranche de dix années, le rythme d'artificialisation est traduit par un objectif de réduction de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers par rapport à la consommation réelle de ces espaces observée au cours des dix années précédentes Au sens du présent article, la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné* ».

→ Sur la période 2021-2031, la loi fixe un objectif de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF). Au niveau national, cette consommation est mesurée par les fichiers fonciers et retraités par le CEREMA (portail national de l'artificialisation des sols).

→ À partir de 2031, la loi fixe un objectif de réduction de l'artificialisation nette. L'artificialisation nette est définie comme « le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatées sur un périmètre et sur une période donnée. (article L.101-2-1 du code de l'urbanisme). Au niveau national, elle est mesurée par l'occupation des sols à grande échelle (OCSGE), en cours d'élaboration, dont la production sera engagée sur l'ensemble du territoire national d'ici fin 2024. Les données sur le département de l'Ain n'ont pas encore été publiées.

3.2.2. La période de référence

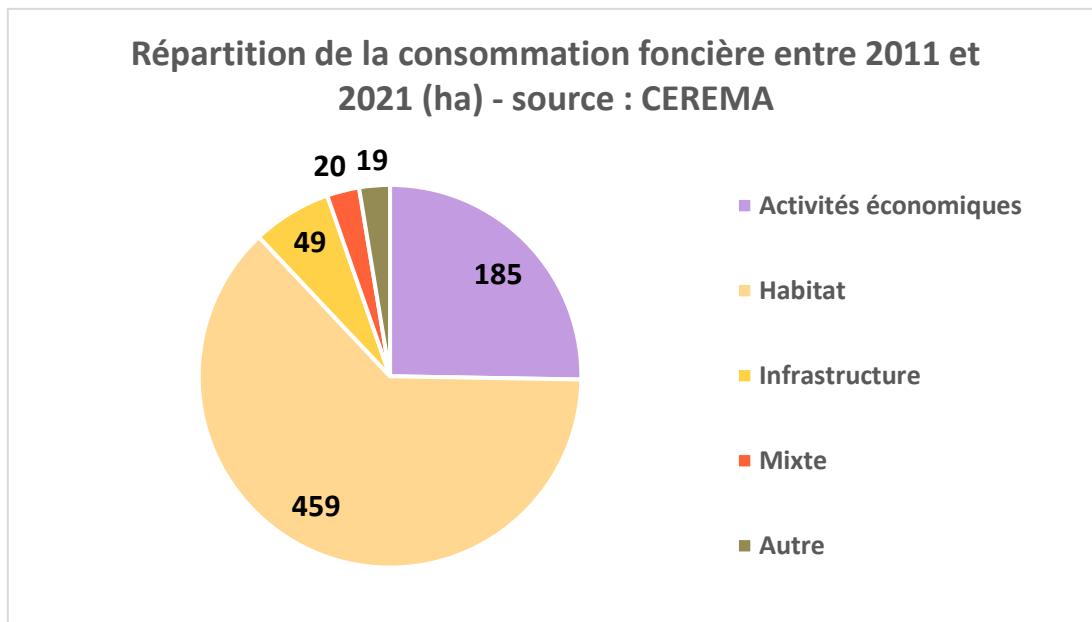
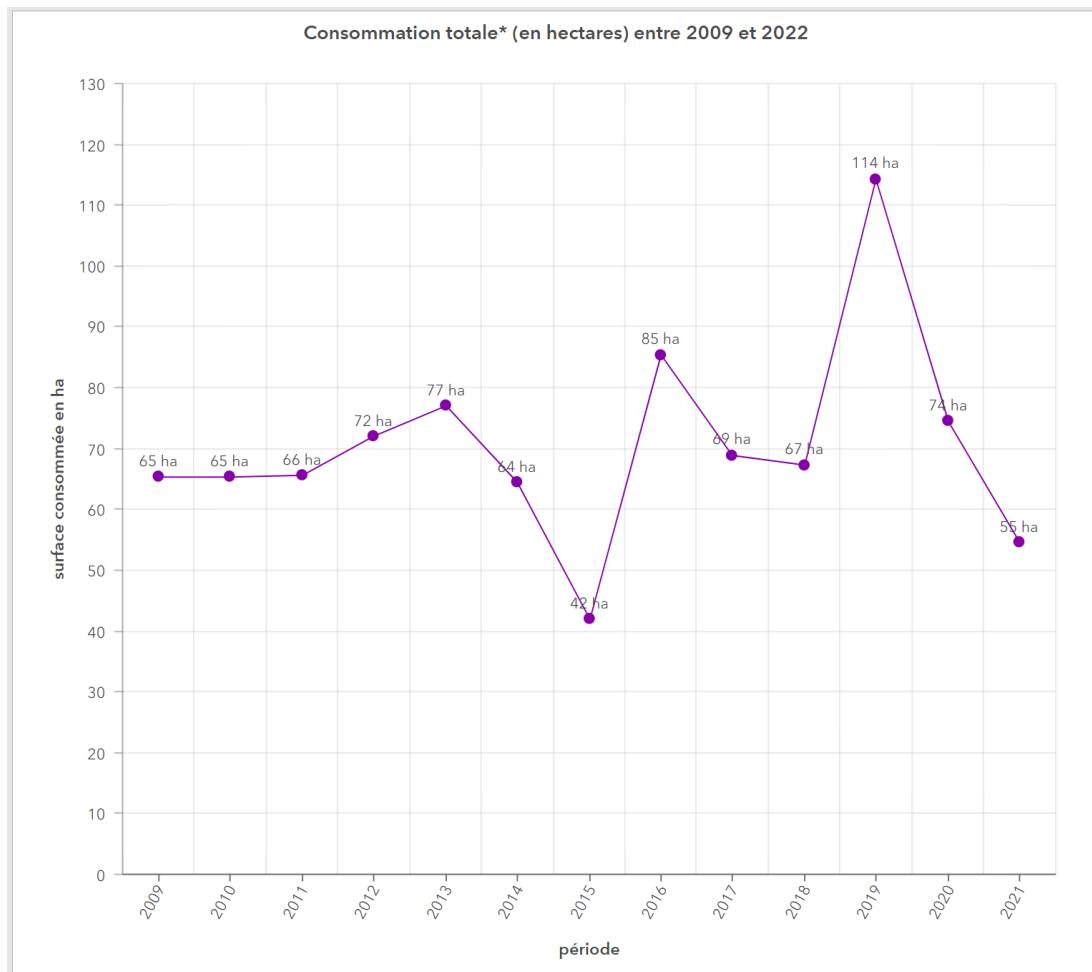
Au regard de la loi Climat et Résilience, les objectifs de lutte contre l'artificialisation doivent être exprimés par rapport à la période de 10 ans précédent l'approbation de la loi.

En avril 2024, les données du 1er janvier 2009 au 1er janvier 2023 ont été publiées sur le portail national de l'artificialisation des sols.

3.2.3. Analyse de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) – données du CEREMA

Les données du CEREMA comptabilise 732 ha de foncier consommé entre 2011 et 2021 avec une tendance à l'augmentation de la consommation. En effet, après une période de maintien de la consommation foncière entre 2009 et 2011, celle-ci augmente jusqu'en 2013 puis oscille entre baisse et forte augmentation en fonction des projets de développement. 2019 fût l'année la plus consommatrice avec ha utilisé pour le développement urbain. Cette courbe montre également la

difficulté de maîtriser la consommation foncière qui se fait en fonction des projets urbains et/ou de l'accumulation de projets. De plus, il est à noter que le développement résidentiel est le plus consommateur sur Grand Bourg Agglomération tout comme à l'échelle nationale.



La consommation d'espaces est utilisée à 63% pour le développement résidentiel et 25% pour les activités économiques. Les infrastructures occupent également une place importante à hauteur de 7% des espaces consommés. Ainsi, le modèle de développement de l'habitat est nécessairement à revoir pour atteindre la sobriété foncière et préserver les sols de l'imperméabilisation. La localisation des logements à produire est également importante au regard des infrastructures et équipements qu'ils demandent et qui consomment également du foncier.

3.2.4. Analyse de l'artificialisation des sols par photo-interprétation

Méthodologie pour l'analyse de l'artificialisation

La période de référence

La méthode utilisée est basée sur la photo-interprétation. Les photographies aériennes disponibles sur ce territoire correspondent à 2012 et 2021, soit sur une période de 9 ans.

Appréciation de l'analyse

Cette analyse est effectuée afin d'avoir un regard aussi exhaustif que possible sur la consommation et l'artificialisation des sols entre 2012 et 2021 sur le territoire, et de bénéficier d'une analyse plus fine quant aux mouvements fonciers sur chaque commune et leurs localisations. Les données ne seront pour autant pas utilisées comme base comparative pour l'estimation des objectifs fonciers futurs étant donné que la méthode diffère de celle utilisée nationalement permettant le suivi des objectifs de réduction et de la définition des surfaces artificialisées et non artificialisées qui pourrait encore évoluer (décret du 27 novembre 2023, circulaire du 31 janvier 2024).

Pour chaque tènement artificialisé, sont détaillés :

- la nature du tènement avant consommation (« provenance »), basée sur l'état des terrains en 2012.
- la nature de l'urbanisation réalisée (« destination »), basée sur l'état des terrains en 2021.

Les tableaux ci-après précisent la nomenclature utilisée.

Provenance (état 2012)	Artificialisation (analysé ou non)
Espaces agricoles : Grandes cultures, prairies, vergers, maraîchage	OUI
Espaces naturels hors enveloppe urbaine	OUI
Forêts, boisements	OUI
Surfaces boisées et herbacées dans les dents creuses	OUI
Surfaces boisées et herbacées dans les jardins (division parcellaire dans un jardin par exemple)	OUI
Parcelles aménagées non bâties en attente de construction (lotissements, ZAE...)	OUI

Les extensions de bâtiments, créations d'annexes d'habitations et piscines	NON (en cas d'une extension d'habitation entre 2012 et 2021 par exemple, celle-ci n'est pas comptée dans l'analyse)
Petits bâtiments agricoles, bâti léger : serres, abris, petits poulaillers, etc.	NON

Destination : typologie détaillée (état 2021)	Destination : typologie simplifiée
Constructions à usage d'habitat	Habitat
Parcelles aménagées non encore bâties, à usage présumé d'habitat	
Bâtiments économiques en ZAE	Activités économiques
Bâtiments économiques hors ZAE	
Parcelles aménagées non encore bâties, à usage présumé d'activités économiques	
Equipements publics	Equipements
Equipements et aménagements touristiques et de loisirs	
Bâtiments agricoles (et centres équestres)	Bâtiments agricoles
Carrières	Infrastructures et équipements ENR / exploitation des ressources
Eoliennes	
Photovoltaïque	
Infrastructures	

Précisions par rapport à l'analyse des destinations :

Les surfaces imperméabilisées associées à du bâti résidentiel ou économique sont comptabilisées dans les postes afférents : par exemple les voiries internes et espaces publics des lotissements sont intégrés dans le poste « habitat » dans une logique d'ensemble. Même raisonnement pour des ZAE (poste « activités économiques »).

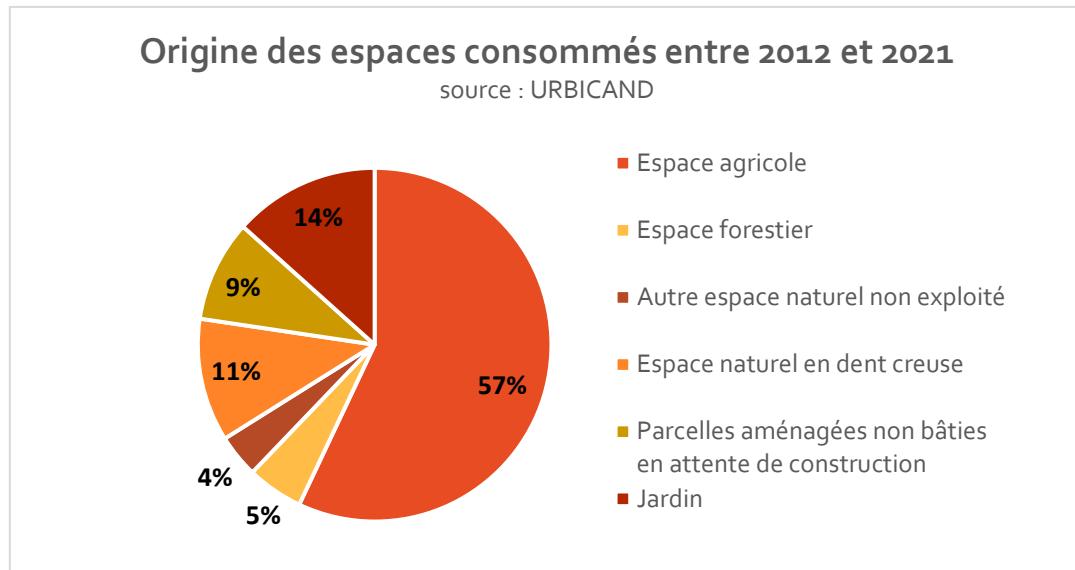
Présentation des résultats

- Une consommation d'espaces agricoles relativement marquée**

Les résultats à l'échelle du SCOT mettent en évidence une consommation de 680 ha sur la période 2012 – 2021 (9 ans) : des résultats assez peu éloignés de celles du Géoportail de l'artificialisation des sols du CEREMA (732 ha en 10 ans).

Sur cette période, environ 387 ha d'espaces agricoles ont été artificialisés ce qui représente 57% du foncier total. L'artificialisation des espaces forestiers et d'autres espaces naturels non exploités est moindre (respectivement 35 ha et 24 ha).

Les restant des espaces artificialisés concerne des jardins, soit 90 ha, des espaces naturels situés en dents creuses (environ 75 ha) ou encore des surfaces naturelles aménagées mais non encore bâties (environ 60 ha). Ces surfaces sont le plus souvent situées au sein de la trame bâtie : au total un tiers des surfaces artificialisées à l'échelle du SCOT sont situées au sein de la trame bâtie. Cette donnée est toutefois à relativiser au regard du mitage important du territoire notamment dans le secteur de la Bresse, où l'étalement urbain a généré des très nombreuses dents creuses souvent de superficie assez importante. Une analyse plus fine des données sur chaque commune, lors de l'élaboration – révision de leur document d'urbanisme permettra une meilleure exhaustivité de ces données.

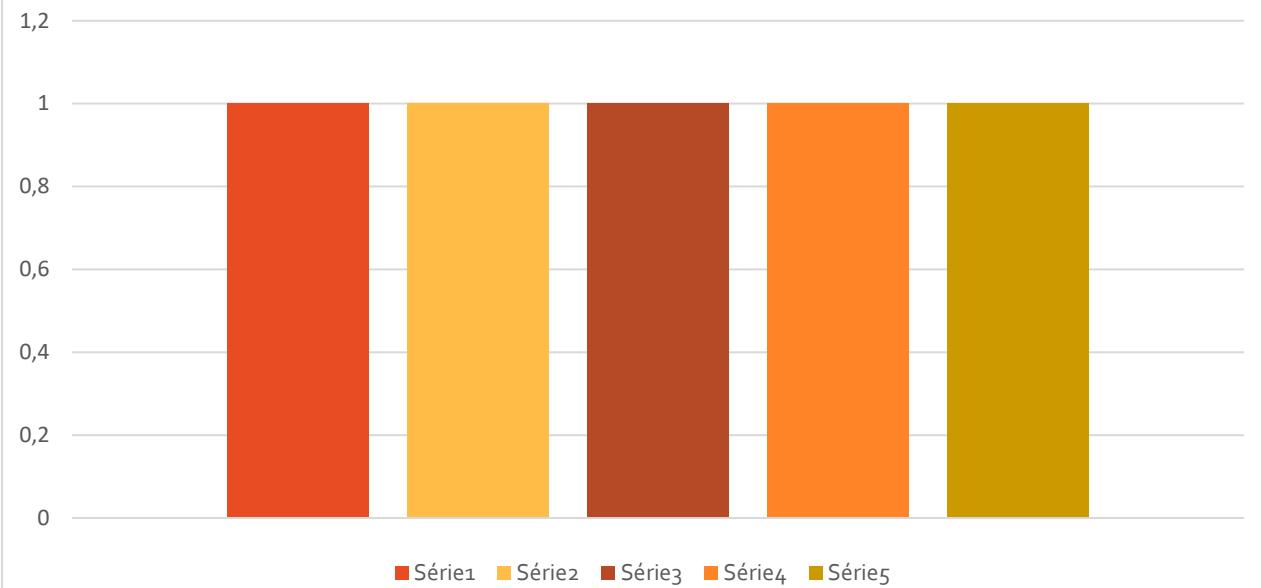


Les secteurs du Sud-Revermont et de l'unité urbain sont ceux ayant eu une consommation la plus forte suivie de près par la Bresse. Cette consommation foncière est toutefois à proportionner au regard de la population accueillir, du nombre de logements produits et des activités accueillies. En effet, l'unité urbaine a accueilli 40% des logements construits entre 2012 et 2021 d'après les données SITADEL suivie par la Bresse 22% et le Sud-Revermont 17%. Ainsi, l'Unité Urbaine a eu un développement résidentiel moins impactant en matière de consommation en partie du fait de l'accroissement du renouvellement urbain et des densités de constructions plus denses. Les secteurs les plus ruraux sont ceux qui ont tendance à consommer le plus et à connaître un étalement urbain plus important (moins de tension sur l'immobilier, prix plus faibles, etc.).

A l'échelle des secteurs, l'unité urbaine a consommé une part de foncier importante au sein de l'espace déjà urbanisé comme les dents creuses, les jardins tandis que dans les autres secteurs ces parts sont plus faibles. Un des enjeux des documents d'urbanisme correspond à cette maîtrise de l'étalement sur les espaces agricoles en ciblant davantage le foncier libre de construction dans les espaces déjà urbanisés.

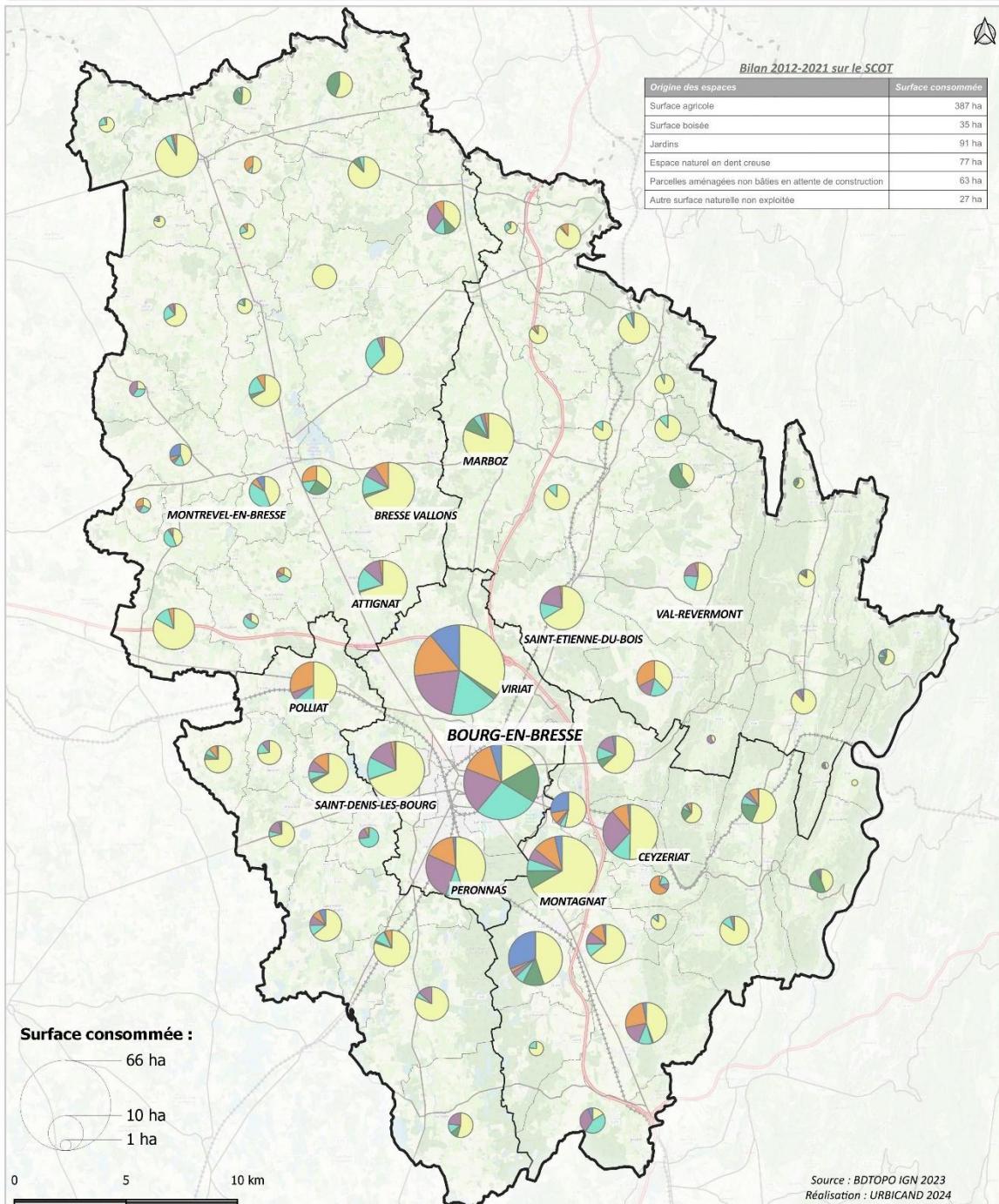
Origine des espaces consommés par secteurs (ha)

source : URBICAND



Origine des terres consommées (ha)	Surface agricole	Surface boisée	Jardins	Espace naturel en dent creuse	Parcelles aménagées non bâties (attente de construction)	Autre surface naturelle non exploitée	TOTAL
Secteur Bresse	105	7	26	10	10	2	159
Secteur Bresse-Dombes	53	1	10	7	9	1	82
Secteur Bresse-Revermont	74	5	10	8	5	1	102
Secteur Sud-Revermont	95	12	16	18	16	13	170
Unité urbaine	62	9	30	34	22	10	166

SCOT Grand Bourg Agglomération
Analyse de la consommation d'espace entre 2012 et 2021
Origine en 2012 des espaces consommés - Bilan par commune



Origine des espaces consommés :

- Surface agricole
- Surface boisée
- Jardins
- Espace naturel en dent creuse
- Parcelles aménagées non bâties en attente de construction
- Autre surface naturelle non exploitée

- Limites départementales
- Périmètre du SCOT
- Limites des secteurs
- Communes du SCOT
- Autres communes

- Voies de communication :
- Type autoroutier
- Liaison principale et régionale
- Voies ferrées

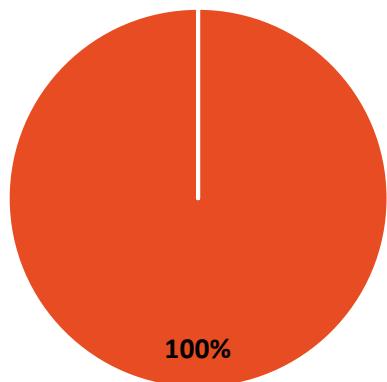


- **Un changement de destination des sols tourné vers l'habitat et les activités économiques**

Les anciens espaces naturels, agricoles et forestiers ont été essentiellement convertis en zones d'habitat (365 ha), d'activités économiques (164 ha) ainsi que de bâtiments agricoles (59 ha). L'habitat reste le poste le plus consommateur, en particulier dans la Bresse à hauteur de 24% du foncier pour ce poste à l'échelle du SCOT derrière l'unité urbaine et le Sud-Revermont (22% chacun environ) qui pourtant ont produit plus de logement et ont connu une croissance de population plus forte. Cela interroge sur le mode de développement résidentiel face à l'enjeu de la sobriété foncière.

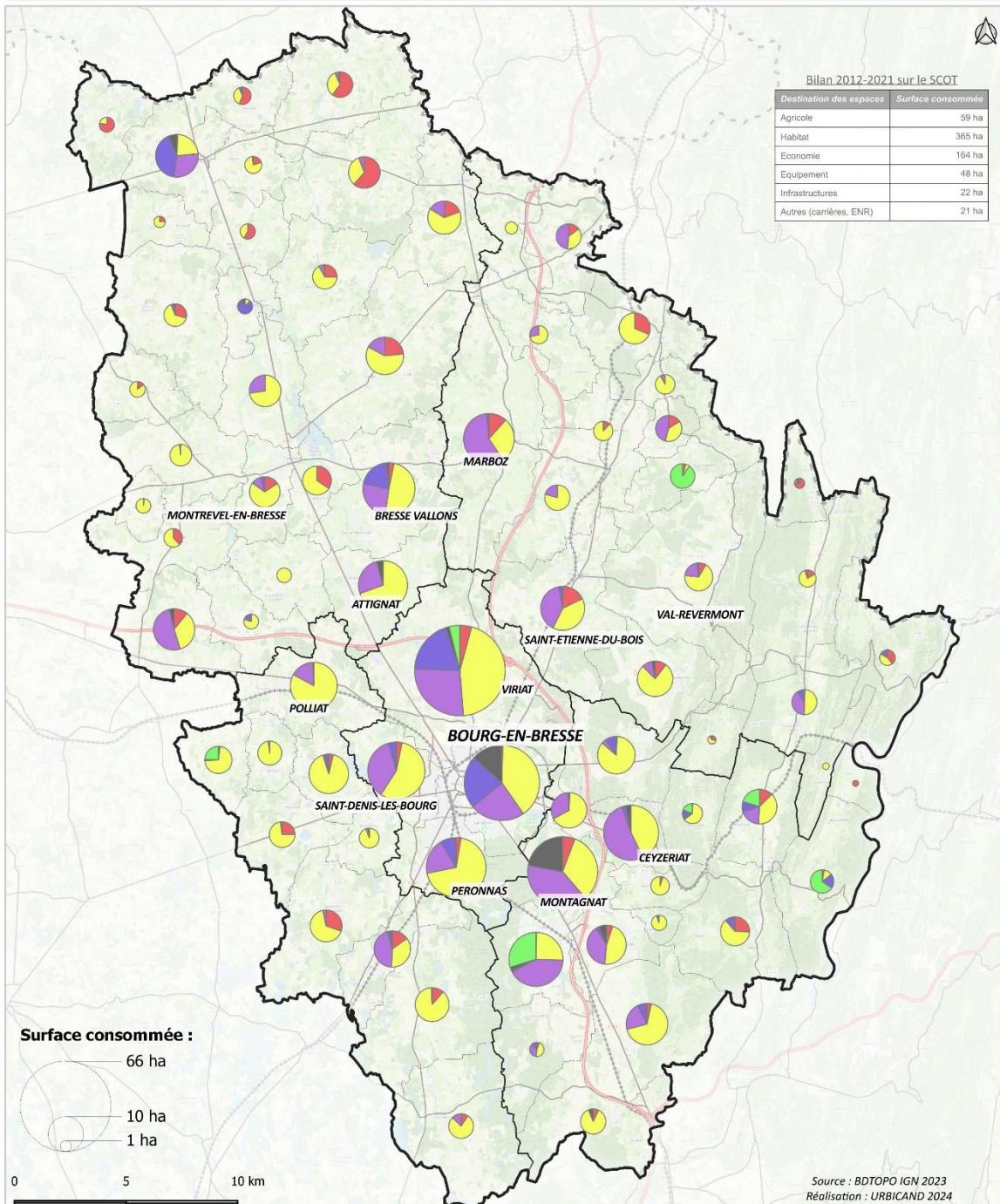
Le développement des activités économiques s'est davantage réalisé dans l'unité urbaine et le Sud-Revermont en cohérence avec les zones d'activités économiques largement présentes sur ces secteurs. Les activités agricoles ont également consommé du foncier pour le développement de nouveaux bâtiments principalement, soit 9% du foncier global à l'échelle du SCOT en majeure partie dans la Bresse (46%) et secteur Bresse-Revermont.

Destination des espaces consommés entre 2012 et 2021



<i>Destination de la consommation (ha)</i>	Agricole	Habitat	Economie	Equipement	Infrastructures	Autres (carrières, ENR)
Secteur Bresse	27	87	30	13	3	0
Secteur Bresse-Dombes	7	63	9	1	1	1
Secteur Bresse-Revermont	13	52	30	2	0	4
Secteur Sud-Revermont	7	81	52	6	11	12
Unité urbaine	5	82	44	26	7	3
SCOT Grand Bourg Agglomération	59	365	164	48	22	21

SCOT Grand Bourg Agglomération
Analyse de la consommation d'espace entre 2012 et 2021
Destination en 2021 des espaces consommés - Bilan par commune



Destination des espaces consommés :

- Agricole
- Habitat
- Economie
- Equipement
- Infrastructures
- Autres (carrières, ENR)

- Limites départementales
- Périmètre du SCOT
- Limites des secteurs
- Communes du SCOT
- Autres communes

- Voies de communication :**
- Type autoroutier
 - Liaison principale et régionale
 - Voies ferrées



3.2.5. Les documents d'urbanisme en vigueur

3.3. Les pressions liées aux équilibres agro-forestiers

3.3.1. Fermeture paysagère

La fermeture paysagère est la suite naturelle de la déprise agricole, d'une absence de valorisation des terres. Elle peut être à l'origine d'une diversification des paysages et des dynamiques paysagères et spatiales, mais elle est surtout associée à leur dégradation dans les perceptions des acteurs du territoire. Ainsi, elle est perçue comme un indicateur d'une déprise économique et agricole, et d'une modification de la structure paysagère esthétique. Par l'enrichissement d'anciens espaces agricoles, le patrimoine local, l'identité territoriale et le cadre de vie semblent remis en cause. La fermeture paysagère peut engendrer la perte d'un patrimoine culturel et paysager, souvent support de tourisme et de dynamisme des espaces ruraux.

L'enrichissement est une conséquence de l'évolution des modes d'exploitation et son apparition est multifactorielle : abandon des terres agricoles soit expliqué par une absence de reprise suite à un départ en retraite, soit par un rééquilibrage interne du système de production. Dans ces deux cas, les terres qui représentent une charge de travail trop importante sont délaissées au préjudice des terres les plus rémunératrices.

Sur le territoire, les fermetures paysagères se traduisent différemment, en fonction des secteurs, des unités paysagères, même si dans l'ensemble l'enrichissement n'est pas un enjeu majeur du territoire.

Par exemple, l'enrichissement dans le Revermont engendre une massification de la forêt : les parcelles les plus difficiles à entretenir se sont enrichies et font maintenant partie intégrante de la forêt, mais il impact très peu les cultures ou les pâturages de par la pression agricole. En effet, il existe peu d'endroits où l'avancée du couvert forestier sur les surfaces ouvertes est significatif.

Un exemple illustrant ces propos, ci-après.



Exemple à Dhuys

(Photocomparaison 1953-2021, source : Remonter le Temps, IGN)

L'enrichissement ici résulte d'une massification de la forêt : les parcelles les plus difficiles à entretenir ou l'absence d'entretien à cause de la déprise agricole se sont enrichies et font maintenant partie intégrante de la forêt. Mais cet enrichissement impact très peu les cultures ou les pâturages des vallées. L'avancée du couvert forestier sur les surfaces ouvertes n'est pas significative.



3.3.2. Simplification des paysages agricoles

La simplification des paysages agricoles, induit l'homogénéisation du paysage. La mécanisation de l'agriculture a engendré selon les secteurs, cette simplification et homogénéisation. Elle s'applique donc par exemple sur des espaces de bocage, des espaces de culture et espaces naturels.

L'intensification de l'agriculture et sa mécanisation dans les années 50 ont fait évoluer les paysages de bocage notamment : dans certains secteurs, les espaces ont été en partie défrichés pour faciliter les travaux des champs et obtenir des parcelles plus grandes. L'étalement urbain est lui aussi responsable de la disparition progressive mais bien réelle du bocage. Autre changement pouvant être perçu dans le paysage bocager : la déprise agricole (abandon des terres ou sous-utilisation de certaines parcelles, baisse de l'élevage...) qui amène par endroits au développement des linéaires de bocage, à l'enrichissement et donc à la fermeture des paysages.

Les espaces bocagers présentent un intérêt écologique, peuvent être identifiés et intégrés à la Trame Verte et Bleue, pour une meilleure prise en compte dans l'élaboration du SCOT, et bénéficier d'une réelle protection. Revalorisés, ils peuvent offrir approvisionnement supplémentaire local en bois de chauffage (plaquette et bûches) ou en bois d'œuvre. Il s'agit d'une vraie opportunité en termes de biodiversité et de ressources.

Les dynamiques suivantes sont observées sur le territoire :

- Une simplification des espaces exploités par la suppression des structures végétales et par extension des parcelles et des surfaces cultivées : les agriculteurs, de moins en moins nombreux et généralement à la tête d'exploitations de plus en plus grandes, manquent de temps pour gérer les trames végétales associées à l'espace agricole. Ce qui engendre par la suite la perte des haies bocagères, des arbres en bosquet ou isolés,
- Une simplification des paysages et des milieux écologiques par l'agriculture intensive : les grandes cultures tendent à occuper indifféremment l'espace, quels que soient les reliefs et les sols, grâce aux progrès en matière de mécanisation et d'intrants, et par la logique des marchés mondiaux et des aides européennes. Elles uniformisent les paysages agricoles en amenant progressivement les espaces plans à se ressembler.

De plus, une étude récente (*source : M. Dainese et Al. 2019. « A global synthesis reveals biodiversity-mediated benefits for crop production ». Sciences Avances*) indique que la simplification des paysages impacte directement la richesse spécifique et notamment les espèces rares (de polliniseurs), et explique 30 % de la réduction de l'efficacité de la pollinisation et 50 % de celle de la régulation naturelle des ravageurs, avec des conséquences négatives sur les rendements agricoles.

La simplification des paysages agricoles s'aperçoit principalement au sein des plaines du territoire, mais aussi en partie Sud du coteau du Revermont.



Exemple de Montrevel-en-Bresse

(Photocomparaison 1954-2021, source : Remonter le Temps, IGN)

Ici, le développement urbain a très fortement grignoté l'espace agricole. La pression urbaine a été plus forte que la pression agricole. Les linéaires de haies existants dans les années 50 ont été dans la majorité des cas préservés (sauf sur les espaces pris par le développement urbain). Autres modifications visibles : l'agrandissement des parcelles agricoles (perte de la mosaïque des cultures).



Intégration paysagère des bâtiments agricoles

Dans un territoire marqué par la polyculture et l'élevage, l'intégration paysagère des bâtiments agricoles est une question majeure, notamment en plaine (de la Reyssouze, de la Seille, du Sevron et Solnan, et de la Veyle), là où les pratiques d'élevage ou de culture sont les plus présents. Or, avec l'évolution des pratiques agricoles et/ou des contraintes réglementaires, les fermes et leurs annexes se délocalisent généralement en périphérie des villages.

Certaines installations peuvent également impacter les paysages avec :

- Une implantation déconnectée du site (remblais) et/ou située dans des secteurs de fortes sensibilité paysagère (entrée de village, cône de vue, ...),
- L'usage de couleur (trop claire ou trop franche) ou de matériaux inappropriés,
- Des volumétries inadaptées et surdimensionnées,
- Ou encore l'absence de traitement végétal.

Pourtant avec des principes d'aménagement simples et peu coûteux, il est assez aisément de concilier fonctionnalité et qualité paysagère :

- Implantation : éviter de construire sur les lignes de crêtes, en fond de vallée ainsi que dans des paysages très ouverts (sans haie, ni bosquet). Cas idéal : bâtiment installé sur un terrain plat, adossé au sud d'un pli naturel du terrain et/ou d'une masse végétale, disposant de suffisamment de place pour une extension à moyen ou long terme et facilement accessible,
- Orientation du terrain : se protéger au mieux des intempéries et des vents dominants tout en profitant d'une ventilation naturelle optimale. Rechercher un ensoleillement maximal l'hiver,
- Volumétrie et composition : à la manière des fermes traditionnelles, les constructions formeront un ensemble cohérent. L'implantation, la volumétrie, les pentes de toitures et l'organisation des percements (portes et fenêtres) seront le plus proche possible des bâtiments existants et conformes aux dispositions précisées dans le document d'urbanisme.
- Aspect extérieur, matériaux de façade : Les matériaux constructifs utilisés auront avantage à faire référence au patrimoine agricole local. Les bardages en bois peuvent être une bonne réponse aux contraintes thermiques, acoustiques, et écologiques. Les toitures, souvent les parties les plus visibles du bâtiment, seront discrètes dans leur traitement : couleur similaire à celle des couvertures des bâtiments avoisinants. Les toitures végétalisées présentent une bonne solution en contribuant à la rétention des eaux de pluies et à l'amélioration thermique du bâtiment.
- Les espaces de stockage et les annexes à l'habitation doivent faire l'objet des mêmes réflexions pour une insertion paysagère réussie.

La Direction Départementale des Territoires de l'Ain et la Chambre d'agriculture de l'Ain ont rédigé un guide qui a pour objectif d'apporter des réponses concrètes à la question de la construction en territoire agricole avec l'ambition d'une intégration paysagère réussie (« Guide pour bien construire en territoires agricoles du pays de l'Ain »).

Exemples à ne pas reproduire :



Depuis la D1, G.A.E.C. à Domsure (Google Earth)



Depuis la D1 à Foissiat (Google Earth)



Route de Chavanoz à Marsonnas (Google Earth)

Exemples à reproduire :



Exemple de bonne intégration paysagère (Source : Guide DTT et Chambre d'Agriculture de l'Ain)



Exemple de matériaux à utiliser (Source : Guide DTT et Chambre d'Agriculture de l'Ain)



Exemples de bonne intégration paysagère (SCOT du Mâconnais, Urbicand)

3.4. Synthèse des pressions

Des pressions liées à une urbanisation mal maîtrisée, qui tend à banaliser les paysages et à dégrader le cadre de vie

- La question de la maîtrise du développement urbain est essentielle afin de conserver voire d'améliorer le paysage urbain dans son ensemble, notamment les silhouettes des villages, ainsi que leurs entrées et traversées. Les entrées ont tendance à se banaliser par manque d'insertion paysagère des projets d'extension urbaine : nouveaux lotissements, zones artisanales ou commerciales peu intégrées dans le paysage... Pour autant, ces éléments font partie du paysage global du SCOT. **L'amélioration de la qualité des projets en frange urbaine, et la reconquête des secteurs banalisés** représentent des problématiques importantes.
- De plus, plusieurs zones d'activités sur le territoire sont vieillissantes (principalement aux entrées de Bourg-en-Bresse et des communes proches formant l'agglomération), dégradant à leur tour le cadre de vie et l'image du territoire. A majorité « voiture », elles tendent à ne plus correspondre aux attentes des usagers, cherchant la possibilité de faire différents magasins à pied en toute sécurité. L'absence de végétation ne crée pas non plus d'environnement propice aux déplacements piétons et vélos. **La prise en compte des attentes des usagers, du cadre de vie et du changement climatique sont des enjeux dans le cadre du SCOT.**

Des sensibilités paysagères à prendre en compte, dans un contexte d'évolution des pratiques agricoles et forestières

- **La mutation des pratiques agricoles entraîne une simplification et une homogénéisation des paysages** avec une tendance à l'agrandissement des parcelles : c'est un cas général sur le territoire burgien, principalement là où les cultures sont présentes.
- L'agrandissement des parcelles agricoles provoque des impacts sur les haies bocagères (perte de linéaires de haies, réduction des haies et bosquets, etc.), qui sont pourtant une caractéristique identitaire du territoire et ont un intérêt écologique majeur.
- Ce phénomène engendre la **perte de la mosaïque paysagère** burgienne, pourtant élément fort participant à la qualité du territoire. **Le repérage et la protection de ce petit patrimoine paysager** ainsi que la conservation de la **diversité de l'occupation du sol naturel et agricole, constituent un enjeu fort** pour les documents d'urbanisme. Les plaines (de la Seille, du Sevron et du Solnan, de la Reyssouze et de la Veyle) semblent particulièrement touchées par la disparition des haies bocagères.
- Une légère **progression du couvert forestier** est constatée principalement en partie Est du territoire du fait du recul des surfaces exploitées par la rationalisation des pratiques. En effet, il y a **une tendance à l'enrichissement des parcelles sur les secteurs en situation de déprise agricole** notamment pour les terres agricoles peu praticables avec des engins : par exemple, l'enrichissement du coteau du Revermont et des petites vallées perpendiculaires, l'enrichissement de certains secteurs en vallée du Suran et en gorges de l'Ain. Cela entraîne la fermeture progressive des paysages à l'échelle du SCOT.

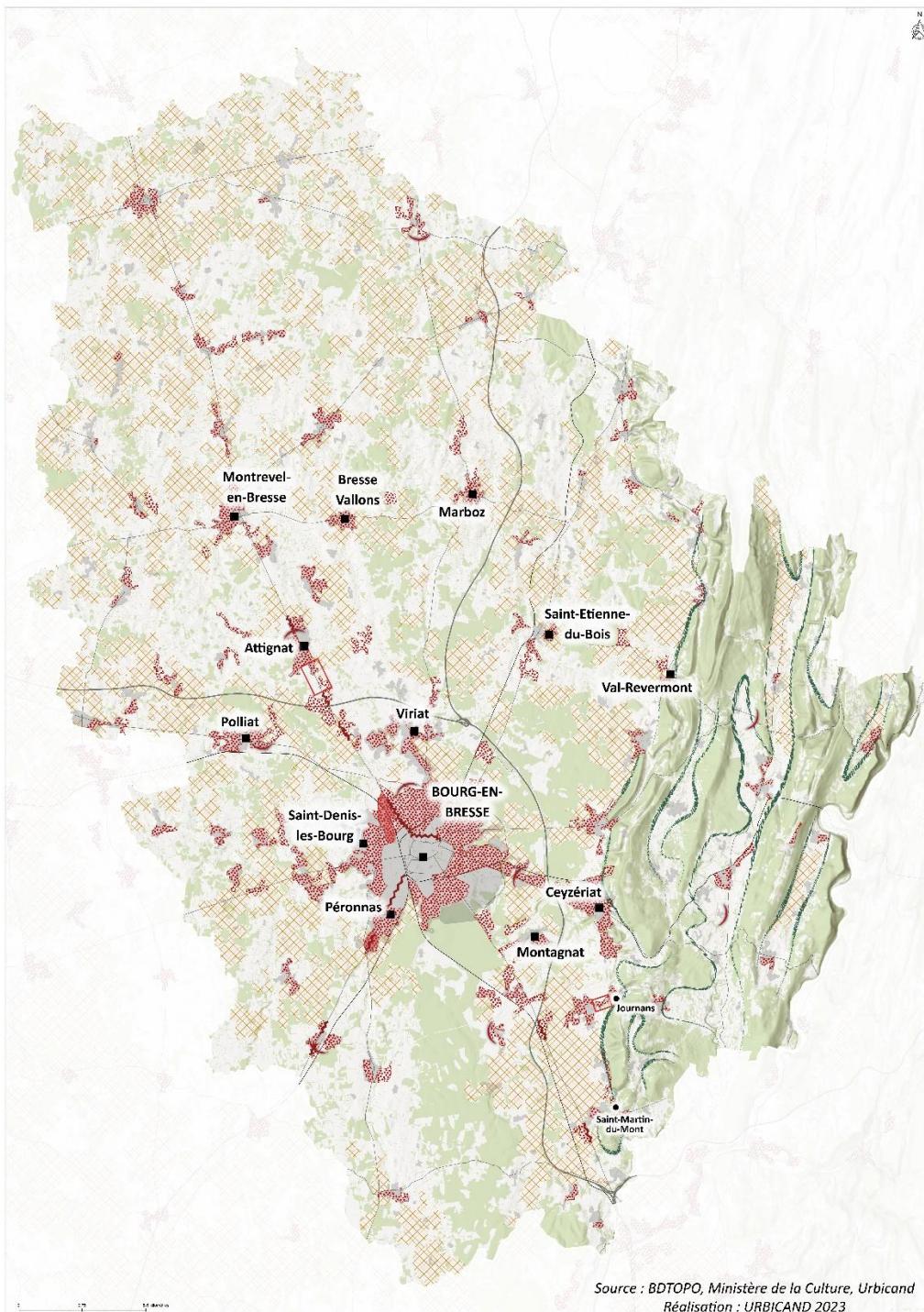
Un enjeu de maîtrise de l'étalement urbain et de maintien de l'identité architecturale et urbaine burgienne

- **L'étalement urbain dans les villages participe grandement à la consommation d'espaces agricoles et naturels** au profit du développement résidentiel, première source de la consommation d'espaces suivi du développement économique. De plus, cette tendance à l'étalement urbain éloigne les ménages des principales sources d'emplois et de services ce qui augmente de fait les besoins en déplacement, et en aménagement des infrastructures routières. Ainsi, **la maîtrise du développement urbain en fonction de l'armature urbaine de Grand Bourg Agglomération est un enjeu important** afin

de limiter la dispersion de l'habitat et des activités économiques et de renforcer le développement au niveau des espaces urbanisés existants.

- Le développement résidentiel impacte fortement le paysage des villages, notamment dans les pôles importants et dans les villages proches de ceux-ci, ainsi qu'en couronne de Bourg-en-Bresse où le desserrement a été important. Une attention particulière est à porter sur ces secteurs en veillant à **maintenir le paysage naturel et notamment les coupures d'urbanisation** entre les villages. Ces coupures d'urbanisation sont par ailleurs essentielles à la biodiversité et au bon fonctionnement des corridors écologiques.
- **La qualité urbaine et architecturale des nouvelles constructions est généralement faible**, notamment lors de l'aménagement de lotissements avec des propositions de « maisons catalogue » qui tendent à banaliser le paysage urbain et villageois (colorimétrie, volumétrie, absence de végétation en lisière...). Ainsi, les secteurs où le développement récent est plus important, comme dans les villages des plaines (villages perché sur les points hauts des vallons), il y a un risque d'une perte d'identité architecturale des villages et de baisse de la qualité du cadre de vie.
- **Le développement économique a également impacté les paysages**, en particulier dans les communes accueillant des zones d'activités. Le développement des surfaces économiques impacte régulièrement les entrées de villes/bourgs/villages, souvent le long des principaux axes de circulation. Sur le territoire, elles s'implantent également aux entrées/sorties d'autoroute et aux nœuds routiers. Les zones d'activités sont souvent peu intégrées dans le paysage, aménagées avec une faible densité d'implantation et une faible prise en compte de la qualité du cadre de vie. Ces espaces sont aussi très consommateurs d'espaces.

Pressions urbaines et paysagères



4. Synthèse croisée et enjeux

Atouts	Handicaps
<ul style="list-style-type: none"> • Un patrimoine urbain riche et principalement concentré à Bourg-en-Bresse • Des bourgs au cœur historique remarquables avec peu de vacance • Des sites paysagers pour certains protégés de qualité concentrés sur la partie Est du territoire • Une diversité de paysages significative, composant une mosaïque <ul style="list-style-type: none"> • Des espaces naturels diversifiés et entretenus (bocages, étangs, vallée...) • Un territoire à parcourir offrant de multiples fenêtres, points de vue enrichissant le regard 	<ul style="list-style-type: none"> • Un développement urbain et agricole non maîtrisé et impactant fortement le paysage • Un mitage historique support de mitage récent posant des questions d'accessibilité, de déplacement, de centralité et d'insertion paysagère • Un vieillissement des ZA remettant en question l'image du territoire
Opportunités	Risques
<ul style="list-style-type: none"> • Un patrimoine urbain et paysager pouvant servir de support d'attractivité • Une diversité d'usages, de paysages n'engendrant pas de phénomène significatif de banalisation 	<ul style="list-style-type: none"> • Une pression urbaine forte engendrant davantage de mitage et d'extension urbaine • Un développement des zones d'activité en périphérie et aux nœuds routiers • La non-adaptation des ZA aux attentes d'aujourd'hui (végétation, priorisation des modes doux...)
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> • Être le miroir de la qualité du cadre de vie existant dans la maîtrise du développement urbain et agricole, et dans l'insertion paysagère des futurs projets <ul style="list-style-type: none"> • Limiter le développement urbain au sein du mitage historique <ul style="list-style-type: none"> • Reconvertir les ZA vieillissantes en vrais quartiers • Développer l'attractivité du territoire (dont tourisme) en valorisant le patrimoine paysager et urbain présent <ul style="list-style-type: none"> • Protéger le patrimoine qui ne l'est pas actuellement et le promouvoir 	

Qualités et pressions urbaines et paysagères



Source : BDTOPO, Ministère de la Culture, Urbicand
Réalisation : URBICAND 2023



5. ANNEXES

5.1. Annexe 1 : liste des monuments historiques

5.1. Annexe 1 : liste des monuments historiques

Nom	Catégorie	Date de protection	Type de protection	Commune
Maison	architecture domestique	inscription le 21/07/1947	Partiellement inscrit	Bourg-en-Bresse
Maison à pans de bois Maison (sauf parties classées)		inscription le 22/02/1927	Inscrit	Bourg-en-Bresse
Eglise Notre-Dame	architecture religieuse	classement le 21/12/1914	Classé	Bourg-en-Bresse
Eglise Saint-Oyen	architecture religieuse	classement le 07/11/2002	Classé	Meillonnas
Maison	architecture domestique	inscription le 28/07/1947	Partiellement inscrit	Bourg-en-Bresse
Lycée Lalande Chapelle Façade principale		inscription le 13/03/1950	Classé	Bourg-en-Bresse
Eglise Saint-Jean-Baptiste Portail ouest		inscription le 14/06/1972	Inscrit	Saint-Jean-sur-Reyssouze
Maison à pans de bois Façade et toiture sur la rue du Palais		classement le 17/05/1974	Classé	Bourg-en-Bresse
Château de Saix	architecture domestique	inscription le 09/06/1987	Inscrit	Péronnass
Château	architecture domestique	inscription le 04/07/2007	Inscrit	Meillonnas
Ferme de la Forêt	architecture agricole	classement le 11/10/1930	Classé	Courtes
Habitat du premier âge féodal (vestiges)	architecture domestique	inscription le 17/02/1984	Inscrit	Jasseron
Maison du 16e siècle	architecture domestique	inscription le 21/07/1947	Partiellement inscrit	Nivigne et Suran
Porte des Jacobins	architecture religieuse	inscription le 24/08/1927	Inscrit	Bourg-en-Bresse
Maison	architecture domestique	inscription le 03/10/1983	Partiellement inscrit	Bourg-en-Bresse
Immeuble	architecture domestique	inscription le 28/07/1947	Partiellement inscrit	Bourg-en-Bresse
Moulin Perthuizet	architecture industrielle	classement le 29/03/2005	Classé	Villemotier
Immeuble	architecture domestique	inscription le 16/09/1943	Partiellement inscrit	Bourg-en-Bresse
Lycée Lalande Chapelle Parties classées de la chapelle		classement le 21/03/1983	Classé	Bourg-en-Bresse

Maison Escalier avec rampe en fer forgé		inscription le 10/09/1947	Inscrit	Bourg-en-Bresse
Parc de la Visitation Grille du château de la Moussière à Biziat		inscription le 13/03/1950	Inscrit	Bourg-en-Bresse
Abbaye de Brou (ancienne) Premier cloître		classement le 18/04/1914	Classé	Bourg-en-Bresse
Abbaye de Brou (ancienne) Eglise de Brou		classement le 18/04/1914	Classé	Bourg-en-Bresse
Ferme Bourbon	architecture agricole	classement le 28/04/1944	Partiellement Classé	Saint-Nizier-le-Bouchoux
Eglise Saint-Trivier	architecture religieuse	inscription le 29/12/1982	Inscrit	Saint-Trivier-de-Courtes
Manoir dit de Marmont	architecture domestique	inscription le 23/07/1992	Inscrit	Bény
Eglise de Saint-Maurice d'Echazeaux	architecture religieuse	classement le 09/12/1941	Classé	Corveissiat
Maison	architecture domestique	inscription le 10/09/1947	Partiellement inscrit	Bourg-en-Bresse
Maison	architecture domestique	inscription le 28/07/1947	Partiellement inscrit	Bourg-en-Bresse
Hôpital	architecture hospitalière - d'assistance - de protection sociale	inscription le 28/07/1947	Partiellement inscrit	Bourg-en-Bresse
Ferme de Ferrand	architecture agricole	classement le 11/07/1944	Partiellement Classé	Vernoux
Ferme Tricot Toiture		classement le 13/03/1944	Classé	Vernoux
Château (restes)	architecture militaire	inscription le 22/02/1927	Inscrit	Jasseron
Abbaye de Brou (ancienne) Deuxième cloître		classement le 18/04/1914	Classé	Bourg-en-Bresse
Préfecture (ancienne)	architecture de l'administration ou de la vie publique	inscription le 23/06/1947	Partiellement inscrit	Bourg-en-Bresse
Eglise Saint-Martin	architecture religieuse	inscription le 22/06/1946	Inscrit	Nivigne et Suran
Manoir de Malmont	architecture domestique	inscription le 28/12/1990	Inscrit	Curciat-Dongalon
Maison Porte de l'escalier à vis		inscription le 28/07/1947	Inscrit	Bourg-en-Bresse
Eglise	architecture religieuse	inscription le 21/10/1926	Partiellement inscrit	Saint-Rémy

Maison de bois	architecture domestique	classement le 15/03/1940	Classé	Bourg-en-Bresse
Immeuble Escalier avec sa rampe en fer forgé		inscription le 13/03/1950	Inscrit	Bourg-en-Bresse
Menhir de Pierre Fiche	site archéologique	classement le 06/03/1888	Classé	Simandre-sur-Suran
Théâtre	architecture de culture - recherche - sport - loisir	inscription le 15/01/1975	Partiellement inscrit	Bourg-en-Bresse
Ferme du Colombier	architecture agricole	classement le 22/11/1930	Partiellement Classé	Saint-Sulpice
Donjon de Buenc (ruines)	architecture militaire	inscription le 28/06/1974	Inscrit	Hautecourt-Romanèche
Calvaire de Dingier	architecture religieuse	inscription le 13/02/1951	Inscrit	Salavre
Ferme Tricot Cheminée sarrasine		classement le 09/01/1932	Classé	Vernoux
Eglise	architecture religieuse	inscription le 28/01/1927	Partiellement inscrit	Montracol
Château de Genoud	architecture domestique	inscription le 28/09/2006	Partiellement inscrit	Certines
Ferme de Sougey	architecture agricole	classement le 13/02/1946	Classé	Montrevel-en-Bresse
Hôtel de Ville Façade sur la place		inscription le 04/10/1932	Inscrit	Bourg-en-Bresse
Maison à pans de bois	architecture domestique	inscription le 17/09/1937	Partiellement inscrit	Lent
Ferme Cheminée sarrasine avec sa mitre		inscription le 30/04/1925	Inscrit	Saint-Didier-d'Aussiat
Ferme de la Servette	architecture agricole	inscription le 14/04/1944	Partiellement inscrit	Saint-Trivier-de-Courtes
Ferme de Loscelle	architecture agricole	classement le 28/04/1944	Partiellement Classé	Vescours
Ferme de Molardoury Cheminée sarrasine avec sa mitre		inscription le 24/04/1925	Inscrit	Saint-Trivier-de-Courtes
Château de Montplaisant	architecture domestique	inscription le 28/12/1981	Inscrit	Montagnat
Ferme de Bevay	architecture agricole	inscription le 20/06/1944	Partiellement inscrit	Beaupont
Eglise Saint-Martin	architecture religieuse	inscription le 09/07/1926	Inscrit	Buellas
Hôtel particulier	architecture domestique	inscription le 10/09/1947	Partiellement inscrit	Bourg-en-Bresse
Hôtel Marron de Meillonnas	architecture domestique	inscription le 11/07/1942	Inscrit	Bourg-en-Bresse

Domaine du Château de Fleyriat	architecture domestique	inscription le 15/03/2013	Partiellement inscrit	Viriat
Domaine du château de Loriol	architecture domestique	inscription le 20/10/1994	Inscrit	Confrançon
Maison forte de DEAUL	architecture domestique	inscription le 11/06/2003	Inscrit	Revonnas
Calvaire	architecture religieuse	classement le 22/05/1933	Classé	Curtafond
Maison	architecture domestique	inscription le 28/07/1947	Partiellement inscrit	Bourg-en-Bresse
Ferme du Tremblay	architecture agricole	inscription le 11/06/2003	Inscrit	Saint-Trivier-de-Courtes
Manoir de la Charme	architecture domestique	inscription le 18/02/1987	Inscrit	Montrevel-en-Bresse
Vestiges de l'église Saint-Julien-sur-Roche	architecture religieuse	classement le 12/07/1945	Classé	Ramasse
Ferme de Montalibord	architecture agricole	classement le 13/11/1974	Classé	Vescours
Chapelle Sainte Madeleine	architecture religieuse	inscription le 22/10/2013	Inscrit	Bourg-en-Bresse
Hôtel de la Teyssonnière	architecture domestique	inscription le 28/07/1947	Partiellement inscrit	Bourg-en-Bresse
Ferme Cheminée sarrasine		inscription le 30/04/1925	Inscrit	Foissiat
Ferme des Broguets Cheminée sarrasine		classement le 16/12/1931	Classé	Saint-Sulpice
Maison Façades en pierre sur la rue Bourgmayer et toiture		inscription le 29/11/1977	Inscrit	Bourg-en-Bresse
Immeuble	architecture domestique	inscription le 15/05/2017	Partiellement inscrit	Bourg-en-Bresse
Eglise Saint-Hippolyte	architecture religieuse	inscription le 05/08/1980	Inscrit	Verjon
Château de Pennesuyt	architecture domestique	inscription le 09/06/1987	Partiellement inscrit	Bourg-en-Bresse
Moulin de Crève-Coeur	architecture industrielle	inscription le 30/05/2005	Inscrit	Bourg-en-Bresse
Brasserie du Français	architecture commerciale	inscription le 29/01/2010	Partiellement inscrit	Bourg-en-Bresse
Eglise	architecture religieuse	inscription le 28/12/1984	Inscrit	Coligny
Eglise Saint-Laurent	architecture religieuse	inscription le 09/04/2008	Inscrit	Val-Revermont
Hôtel particulier	architecture domestique	inscription le 17/09/2009	Inscrit	Bourg-en-Bresse

Ferme de Grand Val	architecture agricole	classement le 23/04/1981	Classé	Saint-Trivier-de-Courtes
Maison Façades à pan de bois et toitures correspondantes		classement le 29/11/1977	Classé	Bourg-en-Bresse
Abbaye de Brou (ancienne) Troisième cloître		classement le 16/01/1935	Classé	Bourg-en-Bresse
Lycée Lalande Porte du 18e siècle		inscription le 13/03/1950	Inscrit	Bourg-en-Bresse
Statue de Bichat		inscription le 25/03/2016	Inscrit	Bourg-en-Bresse
Ferme Toiture		classement le 12/01/1945	Classé	Foissiat
Monument aux morts	architecture funéraire - commémorative - votive	inscription le 13/03/2019	Inscrit	Bourg-en-Bresse
Maison		inscription le 14/12/2022	Inscrit	Bourg-en-Bresse
Abbaye de Brou (ancienne)	architecture religieuse	classement le 16/01/1935 ; classement le 18/04/1914	Partiellement Classé	Bourg-en-Bresse

Source : Ministère de la Culture